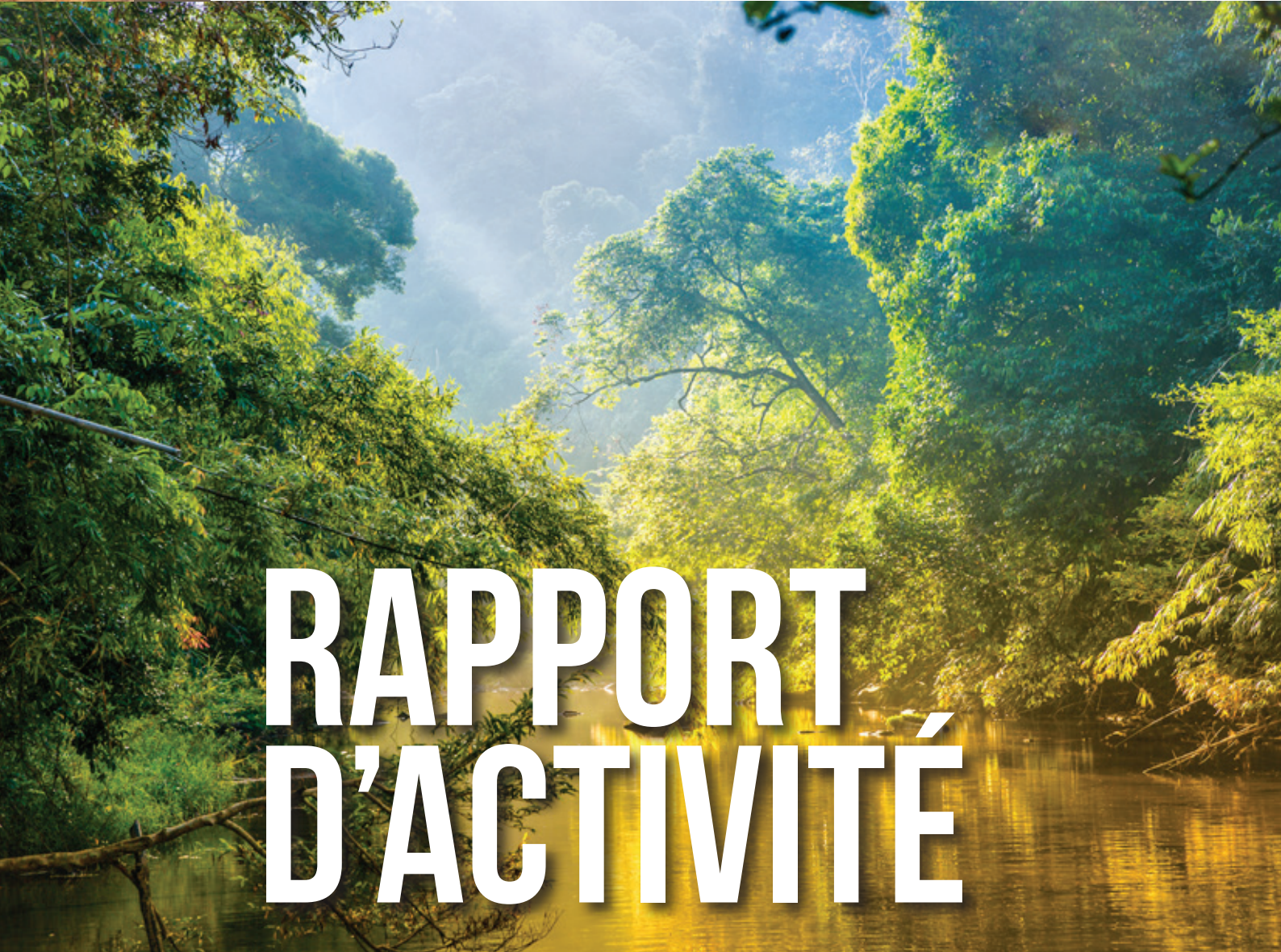




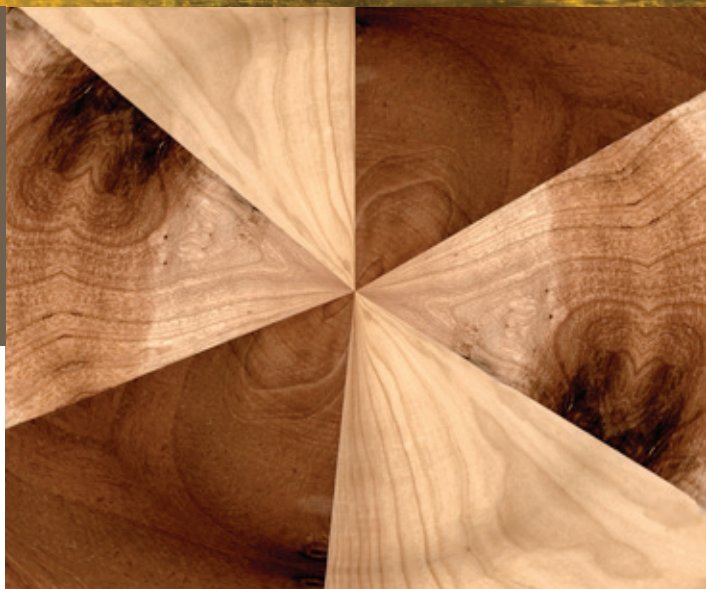
LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

A vibrant photograph of a tropical forest scene. A calm river flows through the center, reflecting the dense green foliage and the bright sky. Sunlight filters through the trees, creating a dappled light effect on the water and leaves. The overall atmosphere is serene and lush.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016

www.atibt.org







SOMMAIRE

1	ÉDITOS	4
2	PRÉSENTATION DE L'ATIBT	8
3	GOUVERNANCE	10
4	L'ÉQUIPE	11
5	ADHÉRENTS	12
6	BUDGET	17
7	PANORAMA DE LA FILIÈRE	18
8	PROGRAMME MARKETING	28
9	GRAND ANGLE : L'AVENIR DE LA FORÊT TROPICALE ET DE SA POPULATION	36
10	ACTIVITÉS TECHNIQUES	48
11	PROJETS DE L'ATIBT	51
12	TEMPS FORTS	54
13	FORUM INTERNATIONAL DE DUBAÏ	56



ÉDITO

ROBERT HUNINK - PRÉSIDENT

Le rapport d'activité de 2016 présente une grande diversité d'informations et de réflexions relatives à notre organisation, à l'état des lieux de la gestion forestière où plusieurs de nos adhérents sont actifs, à l'important projet marketing que l'ATIBT a lancé, à l'avenir des forêts et sa population dans la région du bassin du Congo... La lecture de ces articles vous sera, j'en suis sûr, profitable.

Au fil des ans, l'ATIBT a acquis une solide expertise dans la mise en place et la gestion de projets. Elle dispose donc aujourd'hui d'une vaste quantité d'informations, qu'elle met à la disposition de ses membres, des acteurs de la filière et des parties prenantes intéressées par le sujet. Ces projets couvrent par exemple la dynamique forestière, les plans de gestion, le mécanisme REDD +, la certification et FLEGT.

Cependant, tous ces projets seraient impossibles à réaliser sans l'aide de certains bailleurs clés. L'ATIBT tient donc à remercier les bailleurs suivants pour leur soutien continu : l'Agence Française de Développement (AFD), la Communauté européenne, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la Banque allemande de développement (KfW), par

le biais du programme PPECF géré par la COMIFAC, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Nous sommes également très heureux de pouvoir présenter dans ce rapport nos nouveaux adhérents, à travers une brève description de leurs activités.

“ ***J'aimerais souhaiter la bienvenue dans notre organisation à nos nouveaux adhérents et j'espère que leur adhésion à l'ATIBT répondra au maximum à leurs attentes.*** ”

En ce qui concerne le Forum ATIBT 2017, nous pensons avoir réussi à concocter un programme digne d'intérêt. Le thème général de cette année, « *Tropical Forest : timber, and so much more* », « *La forêt tropicale: du bois, et tellement plus encore* » couvre les défis auxquels notre industrie est confrontée aujourd'hui, mais également ceux auxquels elle devra faire face demain !







ÉDITO

BENOÎT JOBBÉ-DUVAL - DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2016 a permis de mettre en lumière les évolutions importantes qui sont intervenues dans l'association. L'ATIBT s'est renouvelée et renforcée. Elle est prête à relever de nombreux défis, à jouer son rôle quotidien auprès de ses membres et à gérer avec enthousiasme les projets confiés par ses bailleurs.

“ **Le modèle de gestion des forêts tropicales, pour être durable, devra avant tout être économiquement viable.** ”

L'augmentation continue du nombre de nos adhérents qui s'est produite en 2016 et se poursuit en 2017, est un bel indicateur de ce dynamisme.

C'est également la preuve que le rôle de l'ATIBT et de ses différentes actions en faveur la gestion forestière, la certification et la promotion du bois tropical est véritablement apprécié par ses membres.

Aujourd'hui, de nombreux acteurs de l'environnement et du développement social et économique sont convaincus qu'il faut valoriser les bonnes pratiques, construire une véritable filière bois dans les pays du bassin du Congo et de l'Afrique de l'Ouest, en associant les savoir-faire et les moyens des exploitants forestiers internationaux et des acteurs locaux.

Cette gestion, qui ne doit cesser de s'améliorer, vise à donner toute sa valeur à la forêt, à sa production et aux activités qu'elle héberge. Diversifier les métiers du bois et de la forêt, qui coexistent ou pourraient coexister au sein des espaces gérés durablement, est donc un immense défi. Dans cette diversification, l'amélioration des activités de transformation du bois, mais aussi l'amélioration des rendements et la valorisation des produits connexes, sont, prioritaires.

L'année 2017 sera marquée certainement par les débats concernant toutes ces questions, et bien d'autres, comme la difficile réflexion sur les Paysages Forestiers Intacts (IFL). Il ne faudra pas oublier que le modèle de gestion des forêts tropicales africaines, pour être durable, devra avant tout être économiquement viable.

2 PRÉSENTATION

ASSOCIATION TECHNIQUE INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX



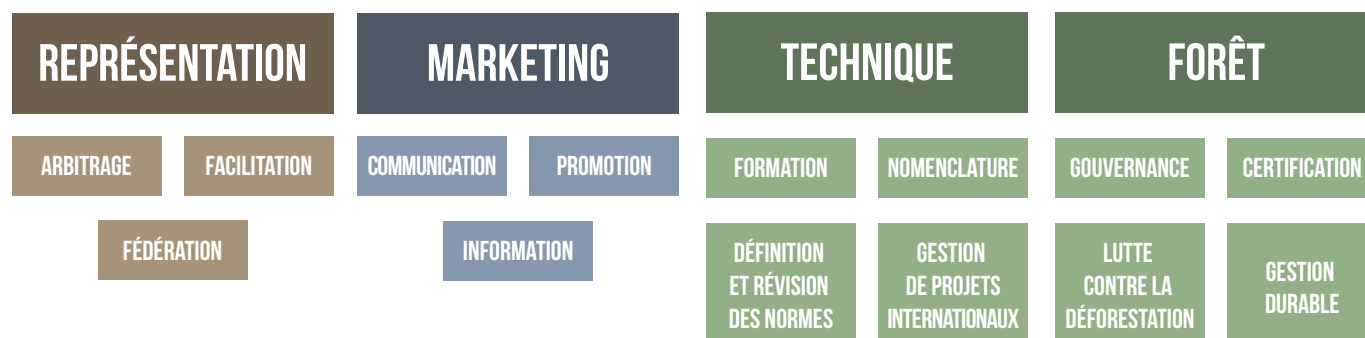
L'ATIBT a pour vocation d'être au service de la filière des bois tropicaux, de la forêt jusqu'au consommateur final. Elle joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de projets internationaux dédiés à la gestion durable et responsable des forêts tropicales.



L'ATIBT se définit comme :

- le référent technique et scientifique de la ressource bois tropical, l'interlocuteur privilégié des professionnels de la filière et leur représentant auprès des différentes parties prenantes (Etats, organismes internationaux, ONG...) ;
- un gestionnaire de programmes internationaux en faveur des forêts tropicales.

Les grands axes de travail de l'ATIBT sont les suivants :



L'ATIBT collabore activement avec les pays, les organisations internationales et les centres de recherche œuvrant pour la légalité de la production. **Elle assure aujourd'hui la promotion du développement d'une filière durable, éthique et légale des bois tropicaux, en tant que matière première naturelle, renouvelable et essentielle pour le développement**

socio-économique des pays producteurs.

Travailler avec l'ATIBT, c'est partager sa mission : contribuer au développement durable de la filière forêt-bois tropicale responsable, de la forêt jusqu'aux marchés, et assurer ainsi à la fois la viabilité économique, l'équité sociale et la conservation des écosystèmes forestiers.

Les statuts de l'ATIBT sont disponibles sur le site www.atibt.org dans la rubrique : *à propos de nous / Gouvernance / Statuts*

L'ATIBT interagit avec de nombreuses parties prenantes :



L'ATIBT veille à l'amélioration de la connaissance de la matière première qu'est le bois, dans ses usages, industrialisation, consommation et promotion. Elle apporte son soutien aux systèmes de certification forestière internationaux et nationaux, transparents et crédibles.

L'Association regroupe plus de 120 adhérents, issus d'une vingtaine de pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux. Elle représente ainsi les intérêts de centaines de milliers de personnes travaillant dans la filière.

L'ATIBT intervient dans plusieurs domaines : la gestion forestière, l'industrie du bois et les autres métiers faisant partie du monde forestier, allant de la protection de la faune à l'équipement, la plantation forestière, la santé et l'éducation. Le comité scientifique

et technique devra assurer dès sa création un rôle à la fois de conseil et de référence déontologique.

Grâce à ses experts techniques, l'ATIBT a su développer et promouvoir divers normes et outils pour la filière :

- *L'Atlas des bois tropicaux.*
- *La Nomenclature générale des bois tropicaux*, fixant les noms pilotes internationaux.
- Les règles de classement et de mesurage internationalement reconnues pour les grumes, les sciages et les rondins tropicaux.
- *Le Guide d'utilisation des essences africaines éco certifiées en Europe.*
- Un guide pratique à l'usage des acheteurs publics : «Concevoir et mettre en œuvre une politique d'achat bois responsable».

L'ATIBT prend une part active au dialogue international et intervient dans les politiques forestières nationales et internationales, en tant que facilitateur, à travers une collaboration pratique avec les ministères, les organisations internationales telles que la FAO, l'Union Européenne, l'AFD, la COMIFAC, le FFEM, le KFW, l'OIBT, l'UICN, le STTC, le WWF, le WCS, le FSC ou le PPECF. Cette coopération est vitale pour trouver des solutions collectives réalistes aux problématiques et aux défis posés par les forêts et les bois tropicaux.



© Shutterstock

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paolo BRACCIANO

REGALIS - EMIRATS ARABES UNIS
pb@regalisinternational.com

Emmanuel GROUTEL

WALE - FRANCE
emmanuel.groutel@gmail.com

Ernst BRUGGER

PRECIOUS WOOD - SUISSE
ernst.brugger@bruggerconsulting.ch

Alain KARSENTY

CIRAD - FRANCE
alain.karsenty@cirad.fr

Bernard CASSAGNE

FRM - FRANCE
bcassagne@frm-france.com

Dominik MOHR

CID - FRANCE
dominikmohr@cid-bois.fr

Jean-Guérolé CORNET

ONFI - FRANCE
jean-guenole.cornet@onfinternational.com

Eva MULLER

FAO - ÉTATS-UNIS
eva.muller@fao.org

André DE BOER

ETTF - PAYS-BAS
a.deboer@ettf.info

Michel ROUGERON

PALLISCO - CAMEROUN
m.rougeron@pallisco-cifm.com

Jean-Louis DOUCET

GEMBLoux - BELGIQUE
jldoucet@ulg.ac.be

Maarten WIJMA

WIJMA - PAYS-BAS
m.wijma@wijma.com

Guillaume FENART

CBG - GABON
guillaumefenart@cbgpog.com

Grégoire NKEOUA

ÉTAT - RÉPUBLIQUE DU CONGO
nkeouag@gmail.com

Ulrich GRAUERT

INTERHOLCO - SUISSE
ulrich.grauert@interholco.ch

Yves YALINBANDA

ÉTAT - RÉPUBLIQUE CENTRAFRAINE
yvesyalibanda@yahoo.fr

BUREAU EXÉCUTIF

PRÉSIDENT : Robert HUNINK
TRÉSORIER : Francis ROUGIER
Benoît DEMARQUEZ
Françoise VAN DE VEN
Stefano CORA

4

L'ÉQUIPE



Benoît Jobbé-Duval
Directeur général
benoit.jobbeduval@atibt.org



Christine Le Paire
Responsable de la communication
& coordinateur programme
marketing en 2017
christine.lepaire@atibt.org



Patrick Martin
Directeur technique
patrick.martin@atibt.org



Clément Cheignon
Coordinateur programme marketing
jusque fin 2016*
clement.cheignon@atibt.org



Jacqueline Lardit-van de Pol
Coordinatrice projets FLEGT et REDD
jacqueline.vandepol@atibt.org



Régis Garnier
Responsable administratif et financier
regis.garnier@atibt.org

STAGIAIRE



Elise Héral
Ingénieur de l'ENSTIB,
en appui sur le forum ATIBT
et le projet des
essences secondaires
(LKTS)

ONT REJOINT D'AUTRES
STRUCTURES EN 2016

Bérénice Castadot
Directrice de projets



Camille Renard
Responsable administratif
et financier

A REJOINT L'ÉQUIPE
EN JANVIER 2017

Caroline Duhesme
Coordinatrice adjointe
des projets FLEGT-REDD
caroline.duhesme@atibt.org

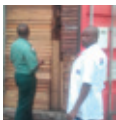
* travaillera en 2017 conjointement avec l'ONFI et l'ATIBT sur des projets d'agroforesterie

ADHÉRENTS

En 2016, l'ATIBT a connu une augmentation de 30% du nombre de ses adhérents, portant son effectif global à plus de 100. Cette progression continue de ses membres, venus de tous horizons, activités et régions du monde, est un bel indicateur de dynamisme. C'est également la preuve que le rôle de l'ATIBT et ses différentes actions en faveur de la gestion forestière, la certification et la promotion du bois tropical sont véritablement appréciés par ses adhérents.

ILS ONT CHOISI DE NOUS REJOINDRE EN 2016, VOICI LEURS MOTIFS :

SENBCI



"Nous avons choisi de rejoindre l'ATIBT parce qu'elle est une plateforme d'échange où nos membres pourront commercer avec d'autres membres de l'ATIBT et aussi être informés à tout moment sur l'état général des activités du bois."

CÔTE D'IVOIRE



"Par son adhésion à l'ATIBT, Nature+ souhaite rejoindre un lieu d'échanges et de rassemblement des professionnels de la filière bois tropicaux. Nature+, par le développement de ses activités, partage des informations, dispense des formations et apporte une assistance technique et scientifique, encourageant ainsi les meilleures pratiques de gestion des écosystèmes forestiers."

BELGIQUE

www.natureplus.be



"En tant que fabricant d'appareils motorisés pour la gestion du bois et des forêts, STIHL est dépendant de la préservation et de la gestion durable de la forêt. Etant donné que l'ATIBT est le représentant des acteurs d'une filière légale et durable des bois tropicaux, nous partageons la même vision et avons un intérêt mutuel à gérer la forêt de manière respectueuse. Nous croyons aussi que nous pouvons aider l'ATIBT à atteindre ses objectifs en proposant de la formation sur l'usage sécurisé des outils motorisés utilisés dans les forêts tropicales. En outre, nous sommes intéressés par les échanges et les discussions avec les autres membres de l'association."

ALLEMAGNE

www.stihl.fr



"Nous avons souhaité rejoindre l'ATIBT, car nous voulons sécuriser nos approvisionnements en bois tropical, tant du point de vue qualitatif et quantitatif, que légal et durable. Nous souhaitons profiter des connaissances de l'ATIBT concernant le jeu d'acteurs en place dans l'aménagement durable des forêts. Avec l'assistance de l'ATIBT (et LCB) nous voudrions mettre en place un système de diligence raisonnée. De plus, nous voudrions collaborer avec l'ATIBT pour élargir le panel d'essences de bois tropical que nous utilisons pour faire les traverses de chemin de fer. Enfin, nous comptons sur l'ATIBT pour nous aider à communiquer sur la durabilité du bois tropical."

FRANCE

www.sncf-reseau.fr



“Ayant découvert l’ATIBT suite à une collaboration avec l’un de ses membres, nous souhaitons participer à la valorisation locale des bois tropicaux grâce à la production d’énergie renouvelable, dans le cadre d’une gestion durable et génératrice de valeur ajoutée pour les pays producteurs.”

FRANCE

www.cabinet-merlin.fr



“Dès nos débuts en 1948, notre slogan « Le bois, c’est notre monde » a été une conviction profonde. Aujourd’hui, le groupe JAF est un acteur du marché international du bois et a bien conscience du rôle important qu’il tient dans la promotion des pratiques de gestion durable des forêts. En rejoignant l’ATIBT, nous voulons contribuer à préserver et à améliorer les ressources forestières dans le monde.”

AUTRICHE

www.jaf-group.com



“Nous avons choisi de travailler avec l’ATIBT tout d’abord en raison de notre très bonne relation avec Benoît [Benoît Jobbé-Duval, Directeur général de l’ATIBT] que nous connaissons depuis très longtemps pour avoir travaillé ensemble en Espagne. Ensuite, cette adhésion nous ouvre une belle opportunité d’entrer en contact avec de nouvelles sociétés et des dirigeants des pays d’Afrique de l’Ouest où nous ne sommes pas encore présents. Avec l’ATIBT, nous pouvons aider ces pays à se développer, à traiter leur bois et à préserver leur environnement et le développement durable de leur filière bois.”

ROYAUME-UNI

www.lonzawoodprotection.com



“Adhérent depuis son origine à l’ATIBT, CABD avait interrompu sa participation, jugeant que l’activité de l’association était devenue plus politique que professionnelle.”

FRANCE

www.cabd.fr



“Rainforest Alliance voit en l’ATIBT un partenaire solide et fiable pour l’aider à atteindre ses objectifs de gestion durable des ressources naturelles.”

ÉTATS-UNIS

www.rainforest-alliance.org



“CCB adhère en tout point aux valeurs défendues par l’ATIBT et, à ce titre, souhaite rejoindre son réseau. ATIBT nous apparaît en effet comme un réseau composé d’acteurs importants de la filière bois tropical partageant la même éthique.”

BELGIQUE

www.ccb-bruxelles.be



**CHRISTIAN
MORASSO**

“Mon père était courtier pour de grands forestiers et scieries tropicales ; dès mon plus jeune âge, les centaines de variétés et leurs diverses utilisations m’ont fasciné et amené à suivre l’évolution de la production et des règles dans de nombreux pays. Le bois tropical est devenu une affaire de famille. Introduire une nouvelle essence tropicale auprès d’un utilisateur est la plus grande satisfaction que peut connaître un courtier ou un expert, non seulement pour la valeur ajoutée pour l’acheteur, mais surtout pour le progrès du pays producteur : l’ATIBT représente tous ces enjeux à la fois et c’est la raison pour laquelle il est très profitable d’en être membre.”

ITALIE

www.woodinspector.com



Richard FAYS : *“ N’ayant jamais perdu de vue cette organisation qui me tient à cœur, et soucieux d’aider à sa pérennité, je la réintègre en tant que membre individuel. ”*

FRANCE

www.fayswood.com



“ Nous sommes devenus membre de l’ATIBT parce que nous croyons, et nous investissons, dans la gestion durable des forêts. Car le futur de nos forêts n’est garanti que si les bois gardent leur valeur commerciale. Avec l’ATIBT, nous avons une alliée. ”

BELGIQUE

www.vandecasteele.be



“ Cema-Bois de l’Atlas rejoint l’ATIBT car l’association joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de programmes internationaux liés à la gestion durable des forêts tropicales et au développement responsable de la filière bois. ”

MAROC

www.cema-atlas.com

**PIERRE-YVES
LE FLECHER**

“ Issu d’une génération de scieurs et m’appuyant sur une longue expérience, je souhaite mettre mes compétences au service des entreprises à travers l’ATIBT, association fortement impliquée par sa présence au sein de la filière bois africaine. Les domaines d’intervention que je propose correspondent complètement à des attentes et des besoins réels de terrain. En effet, la conduite du sciage et la maîtrise des outils de coupe sont des éléments incontournables qui conditionnent la réussite de chaque installation, tant en termes de productivité qu’en termes de rendement matière. ”

FRANCE



Clément CHEVIGNON : *“ Ayant toujours connu l’ATIBT dans mon environnement, j’ai découvert l’Association de l’intérieur en assurant l’intérim de la Direction Projets en 2015, puis en collaborant à ses missions actuelles. Comme je partage la vision et les valeurs de cette association, il m’a semblé tout naturel d’en devenir membre. ”*

FRANCE



“ La zone économique spéciale du Gabon (GSEZ) SA a souhaité rejoindre l’ATIBT pour partager avec les parties prenantes à travers le monde des informations sur les ressources en bois tropical disponibles au Gabon, à travers les différents canaux de l’ATIBT afin d’accélérer le développement des industries locales de traitement du bois et d’attirer l’investissement étranger dans ce secteur. ”

GSEZ SA est convaincue que :

- les ressources de l’ATIBT vont faire progresser la gestion forestière responsable et le développement durable des industries du bois au Gabon
- l’ATIBT va fournir une plateforme aux entreprises pour diffuser l’information relative aux opportunités commerciales dans le secteur du bois au Gabon à toutes les parties prenantes intéressées. ”

GABON

www.fr.gsez.com



“ Nous avons choisi de rejoindre l’ATIBT pour faire connaître Forézienne aux scieurs de bois tropicaux et leur montrer que c’est une entreprise en mouvement proposant à ses clients des lames de scie à ruban et des lames de scie circulaire, mais aussi des solutions d’affûtage personnalisées. Nous souhaitons, par le biais du prochain forum de Dubaï, faire la promotion de notre expertise technique et de la nouvelle offre de formation. ”

FRANCE

www.forezienne.com/fr



“Nous sommes de retour à l’ATIBT, car nous ne voyons pas d’autre organisation dans la filière qui représente mieux nos scieries partenaires en Afrique. Avec la légalité et le développement durable au premier plan de tout ce que nous faisons et défendons, il est plus important que jamais, s’agissant de notre connaissance de la production de bois africain, d’être les meilleurs, et que nos relations avec nos fournisseurs soient les plus fortes possible. Nous pensons que l’ATIBT est un véritable atout pour atteindre ces objectifs.”

ÉTATS-UNIS

www.baillie.com



“Intégrer le continent africain et tenir compte de ses besoins est devenu l’enjeu majeur du commerce mondial. Notre société souhaite contribuer à relever ce défi sur le plan économique et social, afin d’assumer sa part de responsabilité dans cette perspective globale, mission dans laquelle l’ATIBT pourra l’aider.”

ALLEMAGNE

www.bocs.de



“En adhérant à l’ATIBT nous souhaitons rejoindre un réseau fédérateur de professionnels et d’experts de la filière des bois tropicaux. Notre adhésion à l’ATIBT doit nous permettre de bénéficier d’informations de marchés et d’actualités utiles pour nos activités. Elle vise également à valoriser l’industrialisation des filières bois dans le respect des standards internationaux.”

FRANCE

www.bolllore-transport-logistics.com



“Penrod a décidé de rejoindre l’ATIBT parce nous l’avons identifié comme une association regroupant des parties prenantes aux intérêts similaires et œuvrant ensemble à élargir l’offre et la demande mondiale du commerce d’une variété d’espèces tropicales. L’ATIBT s’est détachée en tant qu’organisation dont les valeurs concordaient bien avec les nôtres. La mission qu’elle mène est importante pour notre entreprise et notre industrie et nous voulions en faire partie.”

ÉTATS-UNIS

www.thepenrodcompany.com



“Hotim a toujours été un pionnier dans l’ingénierie et le traitement des essences moins connues. C’est pourquoi il est essentiel pour nous d’obtenir et de fournir un support technique. Le large réseau de l’ATIBT peut nous apporter ce soutien, avec non seulement l’expérience des scieries et des négociants, mais aussi avec la contribution des sous-traitants qui apportent leur propre façon de penser la résolution des problèmes. Hotim croit également que le dialogue avec les ONG membres est crucial pour préserver les forêts mondiales et encourager la gestion durable des forêts.”

PAYS-BAS

www.hotim.nl



“La logistique maritime des grumes en Afrique Centrale fait partie de la genèse du groupe Necotrans, avec la création de Necoship, dédiée à la consignation maritime des navires grumiers, ainsi que des premières agences Getma au Cameroun et au Gabon. Aujourd’hui, le Groupe revient sur ses métiers historiques par le biais de son implantation sur le terminal fluvial de Brazzaville, ainsi que celle du terminal polyvalent de Kribi (Cameroun). Necotrans ambitionne d’être un partenaire stratégique des sociétés forestières d’Afrique Centrale.”

FRANCE

www.necotrans.com



“Nous avons décidé de rejoindre l’ATIBT pour rester au fait des tendances de marché actuelles en Afrique, pour rencontrer les fournisseurs et pour nous tenir au courant sur le sujet des enjeux environnementaux.”

ÉTATS-UNIS

www.hardwoods-inc.com

LISTE DES ADHÉRENTS ATIBT

BAILLEURS

AFD

Christophe DU CASTEL
COMMISSION EUROPÉENNE
François BUSSON

FAO

Robert SIMPSON
OIBT
Marcellin NZIENGUI

ÉTATS

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Grégoire NKEOUA
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Claude SORO DOPLÉ
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Yves YALIBANDA

MEMBRES HONORAIRES

EX-PRÉSIDENT INDUSTREE BOIS

Franck CRETI

EX-PRÉSIDENT

Willy DELVINGT

EX-PRÉSIDENT

CONSULTLAND
Jean-Jacques LANDROT

EX-PRÉSIDENT

Henri MONTCERISIER

EX- PRÉSIDENT

Heinrich STOLL

ENTREPRISES DE SERVICE

BOLLORE AFRICA LOGISTICS

Stanislas FORMEY de
SAINT LOUVET

BOCS

Ilse FLIEGE

CABINET MERLIN

Jean-Luc GOUY

DWS DUBAI WOOD SHOW

Walid FARGHAL

FOREZIEENNE MFLS

Sébastien VALOIS

FORM INTERNATIONAL

Paul HOL

FRM

Bernard CASSAGNE

GSEZ

Nitin MISRA

IA'S

Antoine DE TOUCHET

NÉCOTRANS

Arnaud TISSEAU

OREADE BRECHE

Stéphane RIVAIN

ONF INTERNATIONAL

Jean-Guénolé CORNET

RAINFOREST ALLIANCE

Sandra RAZANAMANDRANTO

SNCF RÉSEAU

Patrizia GREGORI

STIHL

Johannes WETZEL

TEREA

Benoît DEMARQUEZ

TERMOLENGNO

Ilaria FORNASIER

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

ETTF

André DE BOER
FEDERLEGNOARRE-DO – FEDECOMLENGNO
Stefano DEZZUTTO

FIB

Gabriel MOLA MOTYA
FSC INTERNATIONAL

Kim CARSTENSEN

**GESAMTVERBAND
DEUTSCHER HOLZHAN-DEL E.V.**

Jonathan STECH

GFBC

Jacques DUPANLOUP

LCB

Eric BOILLEY

NATURE +

Charles BRACKE

PEFC COUNCIL

Benjamin GUNNEBERG

SENBCI

Serge Guetty SOUMARO

SPIB

Boubacar Ben SALAH

UFIGA

Françoise VAN DE VEN

ONG

FONDATION PRINCE

ALBERT II

Leslie BUS

UICN

Gretchen WALTERS

WCS

Romain CALAQUE

WRI

Matthew STEIL

WWF

Jean BAKOUMA

RECHERCHE

CIRAD

Rémy MARCHAL

ERAIFT

Michel BAUDOUIN

UNIV LIEGE - GEMBLoux

Jean-Louis DOUCET

PRODUCTEURS / FOURNISSEURS / COMMERCE

ALPICAM S.A.R.L.

Alberto SAVIOLO

BAILLIE LUMBER

Jesper BACH

ANDRIGHETTI LEGNAMI

Ada ANDRIGHETTI

BASSO LEGNAMI

Giovanni BASSO

BOIS ET MATERIAUX /

BOIS DES TROIS PORTS (WOLSELEY)

Pierrick MANGEAIS

BTM

Jean-Yves BAUDRAND

CABD

Jean-Jacques BOUTROT

CBG

Guillaume FENART

CCB

François AMORISON

CEMA BOIS DE L'ATLAS

Abdelmajid EL JAI

CHANZY BOIS

Jean-Marie FENART

CIB

Christian SCHWARZ

CID NANTES

Dominik MOHR

CORA WOOD GABON

Cesare ZANCOLO

CORA' DOMENICO

& FIGLI SPA

Stefano CORA

DESIGN PARQUET

Joseph et Yves PANAGET

DMBP DISPANO - POINT P

Serge CHEVALIER

ETS. PIERRE HENRY & FILS

Luc HENRY

FIBRES S.A - REUNION

Jean-Lorrain HUET

GIESELMANN

GMBH & CO KG

Matthias GIESELMANN

HARDWOODS

Thomas HERGA

HOTIM BV

Jan Maurits KEMPS

IMPEXO TRADE

Bertrand ECKLE

INTERHOLCO AG

Ulrich GRAUERT

JAF GROUP

Teemu KORHONEN

JAMMES

Francis JAMMES

LATHAMS

Peter LATHAM

LONZA

Peter FILIUS

MINH CUONG

Trinh CUONG

NHG TIMBER

Guy GOODWIN

OLAM

INTERNATIONAL LTD

Darshan RAIYANI

PALLISCO CIFI

Michel ROUGERON

PASQUET MENUISERIE

Vincent PASQUET

PELTIER BOIS

Pascal FAIRIER

THE PENROD COMPANY

Tim HEIDT

PRECIOUS WOODS

HOLDING AG

Ernst BRUGGER

REGALIS

INTERNATIONAL

Paolo Lorenzo BRACCIANO

ROUGIER

SYLVACO PANNEAUX

Romain ROUGIER

ROUGIER AFRIQUE

INTERNATIONAL

Bastien BALLOUHEY

SFID (GROUPE ROUGIER)

Quentin LOONTJENS

MOKABI SA

(GROUPE ROUGIER)

Quentin LOONTJENS

ROUGIER SANGHA MBAERE

Quentin LOONTJENS

ROUGIER GABON

Olivier KERGALL

SCBT

Michel ROUGERON

SFM

Jean-François YVON

SNC IPE BOUARD

Brahim BOUARD

THEBAULT S.A.

Jean THEBAULT

TIMTRADE SRL

Mario COLAO

TRADELINK WOOD

PRODUCTS LTD

Connie SCHEY

TROPICA BOIS

Jean-Claude BILLAUD

VASTO LEGNO S.P.A.

Roberto / Ennio DAJELLI

VANDECASTEELE

HOUTIMPORT

Geneviève STANDAERT

WIJMA CAMEROUN

M.G. WIJMA

WIJMA CÔTE D'IVOIRE

Phillippe DEKEULENEER

WIJMA

INTERNATIONAL BV

Jean-Pierre MARI

MEMBRES INDIVIDUELS

Frédéric ANQUETIL

Isodorro BIANCHI

Clément CHEVIGNON

IKWIB

Antoine DE LA

ROCHFORDIERE

Olivier DEVILLARD

Richard FAYS

FAYSWOOD

Régis GARNIER

Edoardo GIVONE

Benoit GOMMET

FRANCETIMBER

Emmanuel GROUTEL

WALE

Nicolas JAMET

ABARCO

Pierre-Yves LE FLECHER

Alain LEMAIGRE

ALCEBOIS

Olivier MEGARD

Christian MORASSO

BUDGET

COMPTE DE RÉSULTAT		
	2015	2016
Produits d'exploitation	1 195 139	1 317 197
Charges d'exploitation	1 150 514	1 339 478
Résultat d'exploitation	44 625	-22 280
Produits financiers	1 252	-
Charges financières	2 166	-
Résultat financier	-914	-
Résultat courant avant impôt	43 711	-22 280
Produits exceptionnels	67	81 841
Charges exceptionnelles	4 318	-
Résultat exceptionnel	-4 251	81 841
Produits	1 196 458	1 399 039
Charges	1 156 998	1 339 478
Résultat net	39 460	59 561

TRÉSORERIE 2016		
Au 1 ^{er} janvier 2016		469 023
Cotisations 2016		103 785
SARL : formation, expertise et vente d'ouvrages		50 000
AFD : marketing (décaissement)	au 16/09/2016	450 000
FFEM : FLEGT REDD (décaissement)	au 07/09/2016	295 611
DEVCO C.E. : FLEGT IP (décaissement)	au 22/11/2016	267 720
Total entrées		1 167 116
Total sorties		1 145 375
Au 31 décembre 2016		490 764

7 PANORAMA DE LA FILIÈRE

Ces pages présentent un état des lieux de la filière forêt bois, axé sur les zones d'intervention de l'ATIBT : l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire)

GESTION DES FORÊTS ET DE LA FILIÈRE BOIS EN AFRIQUE CENTRALE

Source OFAC

www.observatoire-comifac.net/pages/africa/forest_management.php

Les concessions forestières ont connu des évolutions majeures dans le Bassin du Congo ces vingt dernières années. Elles ont apporté des contributions indéniables à une gestion durable des massifs forestiers et ont permis de pallier les capacités de gestion limitées des États. Elles ont aussi inscrit dans la durée la filière bois et augmenté sa contribution aux économies et au développement local.

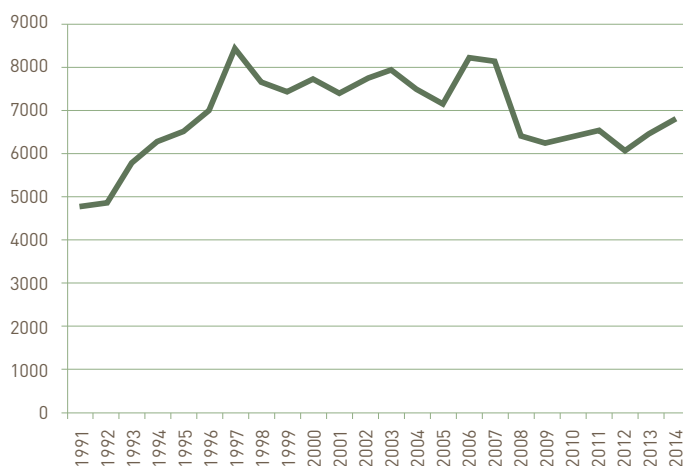
Quelques chiffres-clés :

- 50 millions d'hectares en concession (2016), stable depuis 2006, pour une superficie de forêt dense humide de 171 millions ha
- 371 concessions, soit une superficie moyenne de 133 000 ha par concession
- 24 millions d'hectares avec plan d'aménagement en 2016 = la moitié de surfaces concédées
- 8,8 millions d'hectares certifiés dont 5,6 millions FSC

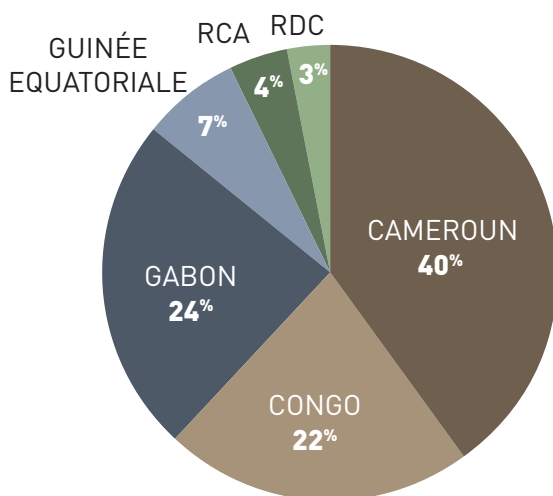
	Concessions forestières attribuées			Concessions aménagées		Concessions certifiées	
	Superficie (ha)	Nombre	Superficie moyenne (ha)	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Cameroun	6 281 212	105	59 821	5 522 682	88%	3 609 931	57%
Congo	13 913 699	50	278 274	5 555 629	40%	3 211 003	23%
Nord-Congo	8 891 773	19	467 988	4 410 557	50%	3 211 003	36%
Sud-Congo	5 021 926	31	161 998	1 145 072	23%	0	0%
Gabon	14 197 038	97	146 361	9 469 504	67%	2 033 627	14%
Guinée Equatoriale	740 122	48	15 419	0	0%	0	0%
RCA	3 698 531	14	264 181	3 023 880	82%	0	0%
RDC	10 762 055	57	188 808	775 713	7%	0	0%
Total	49 592 657	371	247 063	24 347 408	49%	8 854 561	18%

PRODUCTION DE GRUMES DANS LE BASSIN DU CONGO PAR LE SECTEUR INDUSTRIEL

Le secteur forestier industriel opère principalement sur des concessions forestières en Afrique Centrale. Au terme d'une lente croissance, le secteur forestier industriel d'Afrique Centrale a produit annuellement près de 8 millions de m³ de grumes entre 1997 et 2007.



Production de grumes (1000 m³/an)



Productions annuelles de grumes par pays (2014)

Les productions du Cameroun et du Congo restent relativement stables depuis une dizaine d'années, alors que celle de la RDC, déjà à un niveau très bas au vu de la superficie forestière, tend à se réduire encore. La RCA semble retrouver le niveau de prélèvement d'avant les conflits armés de 2013.

ESSENCES EXPLOITÉES

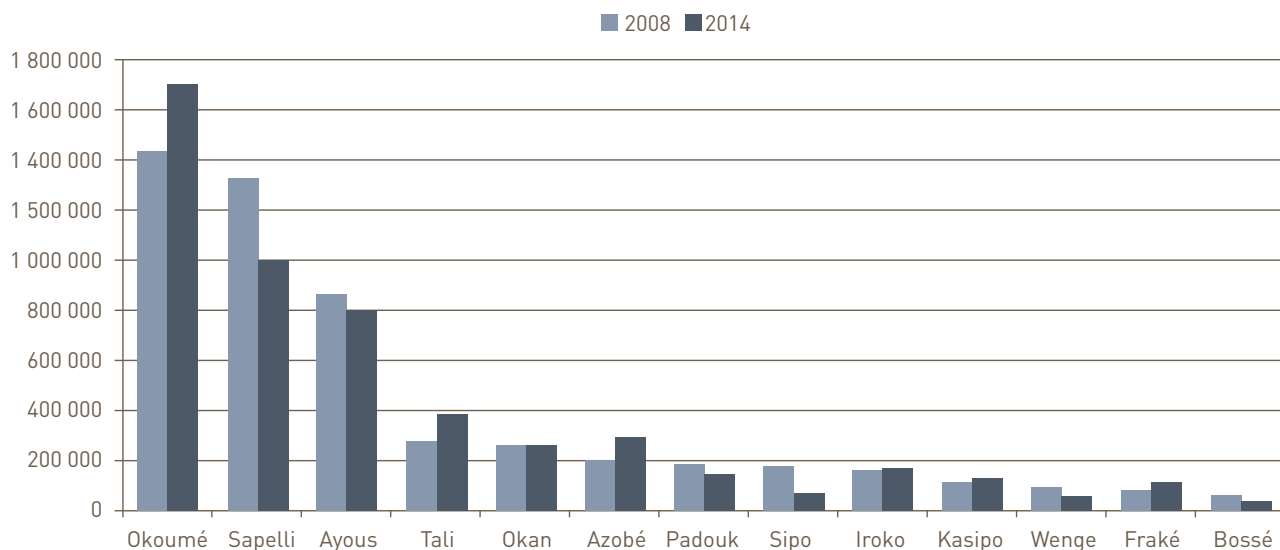
La production est dominée par quelques essences, les trois essences les plus exploitées représentant 54% des productions du secteur formel.

L'Okoumé reste, avec 1,7 millions de m³ de grumes produits en 2014, la première essence exploitée en Afrique Centrale. Le Sapelli arrive en seconde position, avec 1 million de m³, avec une production réalisée sur l'ensemble de l'Afrique Centrale, mais ayant le Congo et le Cameroun comme principaux producteurs. L'Ayous est la troisième essence la plus exploitée, avec environ 800 000 m³, provenant essentiellement du Cameroun.

La part globale des autres essences n'a pas progressé ces dernières années.

Les raisons en sont diverses : certaines essences offrent un potentiel limité, déjà valorisé à plein (comme le Sipo ou l'Iroko) du fait de leur dispersion en forêt, même si elles sont présentes sur une grande partie du massif forestier. D'autres essences ont une aire de répartition (ou d'abondance) localisée, comme le Wengé, qui est surtout présent en RDC et au Congo. D'autres essences, enfin, ne sont pas pleinement valorisées, du fait d'un marché réduit et/ou de prix ne garantissant pas la rentabilité, notamment sur des concessions éloignées des ports, les coûts de revient étant fortement impactés par les coûts de transport.

Néanmoins, quelques essences de bois durs ont connu une augmentation de leurs prélèvements ; c'est le cas du Tali et de l'Azobé depuis 2008 ainsi que de l'Okan avant 2008.



Production annuelle évaluée par essence en 2008 et 2014 sur le Bassin du Congo (m³/an)
Source: OFAC

PRODUCTIONS INDUSTRIELLES

Légitimement, les pays exigent de plus en plus des opérateurs de la filière qu'ils s'assurent d'une valorisation locale plus poussée des grumes extraites des forêts. A ce jour, les taux de transformation minimum légaux pour chaque exploitant forestier sont les suivants:

- au Congo, 85%, les grumes exportées au-delà du quota de 15% sont surtaxées depuis 2016
- au Gabon, 100% depuis fin 2009
- au Cameroun, 100% avec dérogation possible pour des essences de moindre valeur
- en RCA, 70% depuis 2008
- en RDC : 70% au moins pendant 10 ans pour les détenteurs d'unités de transformation et les exploitants nationaux
- en Guinée Equatoriale : pas d'information

Le niveau de transformation des bois destinés à l'exportation a fortement progressé, en grande partie du fait de la mesure prise au Gabon en 2009 d'interdire l'exportation de grumes.

	1993-1999	2005-2008	2010 - 2014
Cameroun	57%	88%	ND
Congo	42%	57%	56%
Gabon	15%	37%	100%
Guinée Equatoriale		11%	10%
RCA	77%	59%	48%
RDC	69%	39%	ND
Afrique Centrale	42%	54%	66%

Le principal produit transformé en provenance d'Afrique Centrale reste un produit de première transformation, le sciage, qui représente de l'ordre de 1,3 million de m³ exportés sur l'Afrique Centrale (estimation pour 2014). Désormais, une grande partie des productions destinées à l'exportation sont séchées artificiellement. On a vu apparaître ces dernières années quelques unités de production de deuxième transformation, avec des sciages rabotés, mais qui restent encore marginaux (de l'ordre de 5% de la production de sciage).

EXPORTATIONS

Les productions du secteur industriel sont essentiellement exportées ; le marché local est à l'heure actuelle essentiellement approvisionné par le secteur artisanal. Les opérateurs industriels n'ont qu'une place marginale sur les marchés intérieurs. Le marché régional, sur l'Afrique Centrale tout comme sur le reste du continent, reste très peu développé également. Les principales destinations d'exportation sont l'Union Européenne et l'Asie.

La part de l'Asie s'est fortement accru sur la période 2005-2008, avec environ 60% des volumes exportés, elle est en 2014 de 66%.

CERTIFICATIONS FORESTIÈRES

Sensibilisés par les campagnes d'information et les grands débats internationaux, les distributeurs (et dans une moindre mesure, les consommateurs) et certains États importateurs (pour leurs achats publics) se soucient désormais de l'origine des bois qu'ils achètent et des conditions dans lesquelles ce bois a été produit. Pour s'assurer que les producteurs adhèrent à une démarche de gestion légale et durable, des systèmes indépendants de certification de bonne gestion forestière et de légalité ont été mis en place.

En raison des inquiétudes sur la bonne gouvernance des États, la certification garantit également la bonne mise en œuvre des plans d'aménagement validés ainsi que le respect des lois et réglementations.

Différents systèmes de certification de gestion forestière sont actifs en Afrique Centrale:

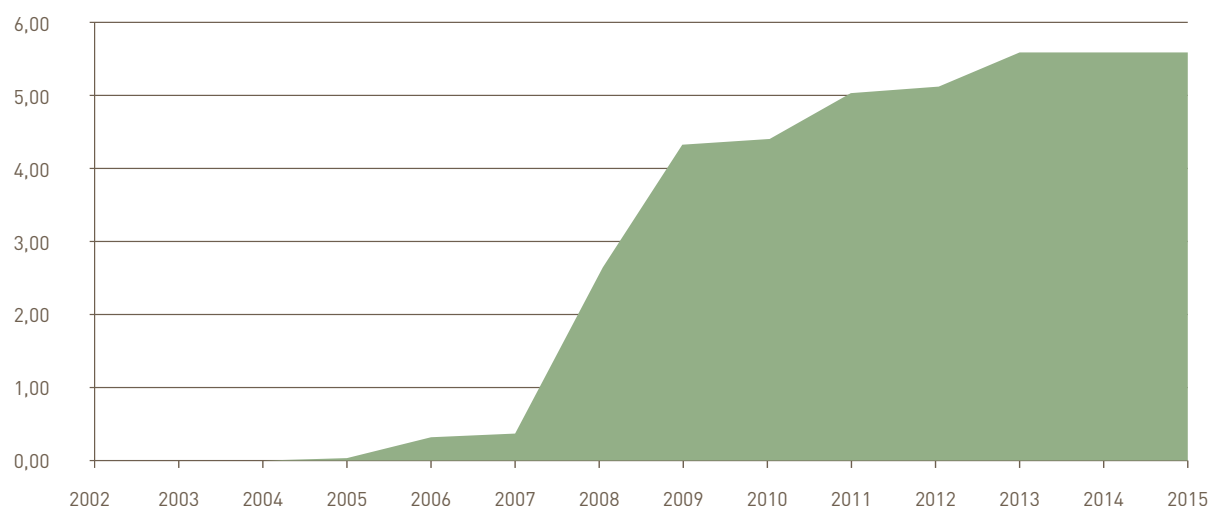
		Superficies certifiées (2016)
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i> , certificat de gestion forestière considéré comme le plus exigeant	5 473 393 ha
OLB	<i>Origine Légale des Bois</i> , certificat de légalité développé par Bureau Veritas	2 549 430 ha
VLC	<i>Verification of Legal Compliance</i> , développé par Rainforest alliance	2 392 708 ha
	Ensemble des certificats	8 728 379 ha

(Noter que certaines concessions sont certifiées selon 2 systèmes différents)

Deux types de certification existent :

- Les certifications d'origine légale des bois : OLB et VLC. Le bureau SGS a mis fin à son programme TLTV (Timber Legality & Traceability Verification) dont le dernier certificat en Afrique Centrale a expiré fin 2015.
- Les certifications de gestion durable : le

seul opérationnel sur l'Afrique Centrale est le FSC. Après une forte évolution des superficies certifiées FSC entre 2005 à 2013, qui a pu donner une avance significative à l'Afrique Centrale par rapport au bassin amazonien, les superficies certifiées stagnent depuis quelques années.



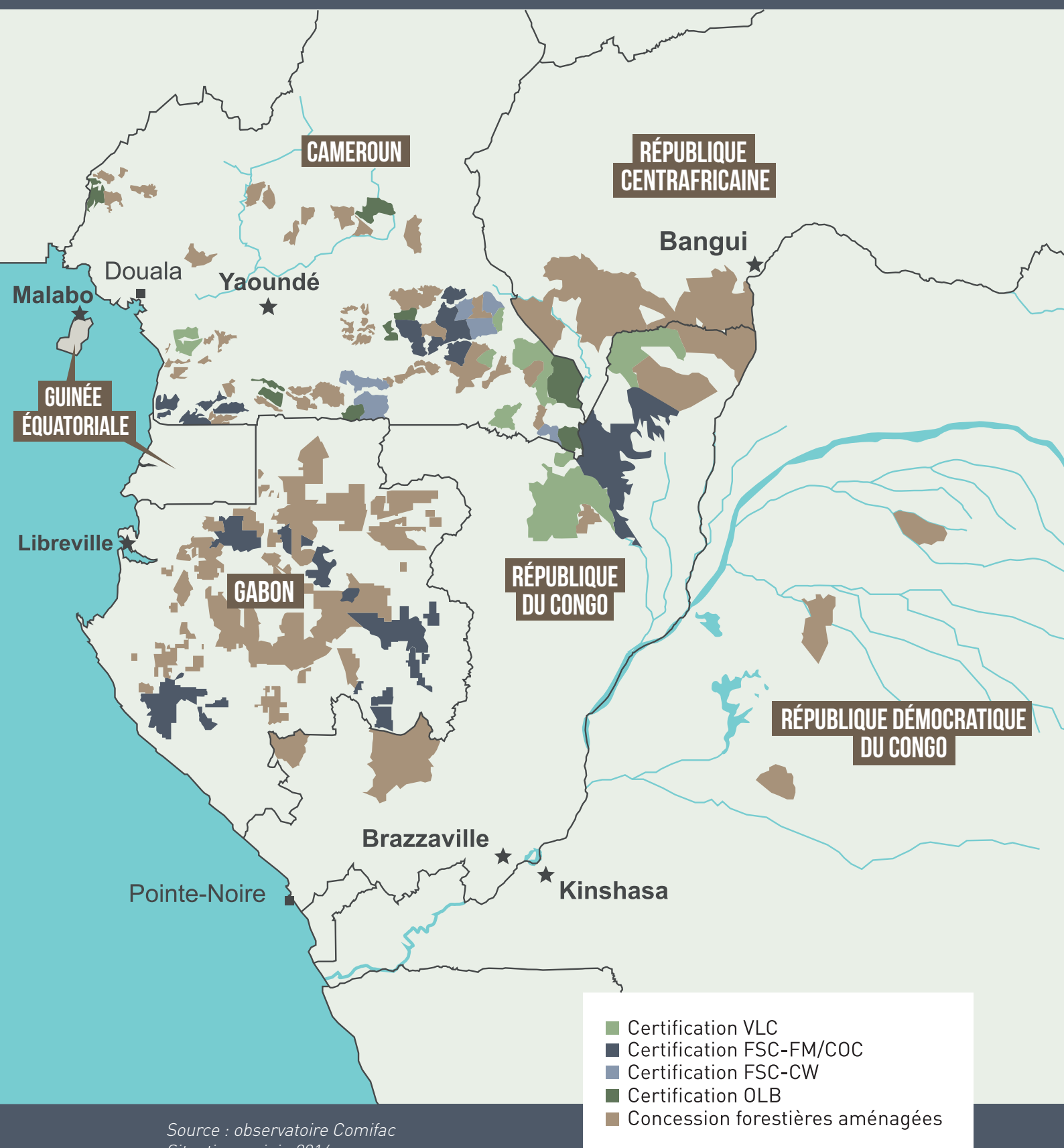
Evolution des superficies certifiées FSC (millions ha)



Le système PEFC (300 millions d'hectares certifiés dans le monde en juin 2016) cherche à se développer sur l'Afrique Centrale en reconnaissant des schémas nationaux de certification. PAFC Gabon et PAFC Cameroun sont désormais membres de PEFC, le schéma gabonais étant élaboré et reconnu par PEFC Council et le schéma camerounais étant en cours de soumission. Une étude de faisabilité a été réalisée au Congo. À ce jour, aucune unité forestière n'est encore certifiée PEFC en Afrique Centrale.

	Superficies certifiées (FSC, OLB, VLC)
Cameroun	3 609 931 ha
Congo	3 064 943 ha
Gabon	2 053 505 ha
Guinée Equatoriale	0 ha
RCA	0 ha
RDC	0 ha
Afrique Centrale	8 728 379 ha

CARTE DES CONCESSIONS FORESTIÈRES DU BASSIN DU CONGO



GOUVERNANCE FORESTIÈRE : FLEGT, DUE DILIGENCE, LACEY ACT

Plan d'action FLEGT

Dès 2003, l'Union Européenne a élaboré le plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade – Application des réglementations forestières, gouvernances et échanges commerciaux), qui prévoit un ensemble de mesures visant à exclure les bois et produits dérivés de bois d'origine illégale du marché européen, à améliorer l'approvisionnement en bois

issu d'une récolte légale et à augmenter la demande de produits légaux.

Ce plan d'action est composé de deux axes principaux, à savoir les Accords de Partenariat Volontaire (APV), et le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE). Le plan d'action FLEGT a fait l'objet d'une évaluation commanditée par l'Union Européenne et achevée en 2016.

Accords de Partenariat Volontaires (APV)

Les Accords de Partenariat Volontaires (APV) sont des accords commerciaux conclus entre les pays exportateurs de l'Union Européenne visant à mettre en place un mécanisme garantissant la récolte légale des bois dans les pays signataires.

À ce jour en Afrique Centrale et de l'Ouest, 5 pays ont signé un APV avec l'UE :

- Cameroun : APV entré en vigueur en 2011
- République Centrafricaine : APV entré en vigueur en 2012
- République du Congo : APV entré en vigueur en 2013
- Ghana : APV entré en vigueur en 2009.
- Libéria : APV entré en vigueur en 2013.

Le Gabon et la République Démocratique du Congo ont engagé des négociations avec l'UE en vue de signer un APV.

Les APV visent une amélioration de la gouvernance des Etats producteurs, à travers différents outils:

- un système de vérification de la légalité
- un système de traçabilité
- des auditeurs indépendants
- des observateurs indépendants (optionnels)

In fine des autorisations FLEGT seront émises pour les bois. A ce jour à fin 2016, aucun pays signataire du bassin du Congo n'est en mesure d'émettre des licences FLEGT ; l'Indonésie est aujourd'hui le premier pays à en délivrer depuis novembre 2016.

Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE)

Ce règlement impose aux metteurs en marché d'appliquer une « diligence raisonnée » et d'être en mesure de prouver sa mise en œuvre. Cette diligence raisonnée consiste en l'application d'un système de

mesures et de procédures ayant pour but de réduire le plus possible le risque de mise sur le marché de bois ou produits dérivés de bois issus de récoltes illégales.

Les autres initiatives de lutte contre le commerce de bois illégal

Comme l'Union Européenne, d'autres pays consommateurs de bois ont choisi de légiférer contre le commerce de bois illégal : les États-Unis depuis mai 2008, avec le *Lacey Act* et l'Australie, qui vient d'adopter l'*Illegal Logging Prohibition Act*, lequel s'appliquera fin 2014. Ces législations interdisent, tout comme le RBUE, la commercialisation de bois illégal récolté en contrevenant aux lois du pays d'exploitation.

Le *Lacey Act* pose une interdiction large allant de la vente aux échanges, et même à la possession de bois récolté illégalement. Cependant, le *Lacey Act* ne pose pas

d'obligation de moyens, même si l'administration encourage la « *due care* » (vigilance) comme moyen de réponse pratique aux obligations réglementaires. Tous les produits bois, de la grume au papier, sont concernés par le *Lacey Act*.

L'*Illegal Logging Prohibition Act* australien retient une approche similaire au RBUE, soit une interdiction de mise sur le marché et l'exercice de la « due diligence ». Une liste de produits « régulés », les seuls qui sont concernés par l'obligation de diligence raisonnée, a été établie.

OFAC - Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale

L'OFAC, bras technique et scientifique de la COMIFAC, est basé dans les dix pays membres au travers de Groupes Nationaux pilotés par un Correspondant Principal, le Coordinateur National COMIFAC. Ces groupes nationaux sont chargés de la collecte des données nationales de référence. Les autres données proviennent du secteur privé (i.e., les exploitants forestiers), les ONGs, les gestionnaires d'aires protégées et l'ensemble des membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. Il permet ainsi à l'ensemble des pays de la COMIFAC et à leurs partenaires de disposer des outils essentiels de pilotage et de partage des connaissances pour une meilleure gouvernance et une gestion durable des écosystèmes forestiers.

www.observatoire-comifac.net



© Observation Indépendante de l'APV-FLEGT de la République du Congo

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

La superficie de la forêt naturelle en Côte d'Ivoire était estimée à 16 millions d'hectares en 1960 et à moins de 2 millions d'hectares au début du XXI^{ème} siècle, soit un taux de déforestation annuel de 300 000 hectares (Lanly 1969; FAO 2003; FAO 2005).

© Shutterstock



L'exploitation forestière se déroule majoritairement dans le domaine rural, qui génère 90 % du bois prélevé par les industries (Kadio 2009). En 1994, la Côte d'Ivoire a adopté une réglementation dont l'objectif est de poser les bases d'une industrialisation plus poussée et d'une gestion durable du domaine rural, à la faveur d'une réforme du secteur forestier inspirée par la banque mondiale (Verdeaux 1997). Les permis d'explo-

tation temporaires qui structuraient jusque-là l'exploitation forestière dans le domaine rural sont remplacés par les périmètres d'exploitation forestière (PEF), dont la superficie minimale est de 25 000 ha, assortie de l'exigence d'un plan d'aménagement et pour une durée comprise entre 10 et 20 ans. En août 2014, la Côte d'Ivoire a promulgué un nouveau Code forestier (Loi no. 2014-427), dont le changement principal réside dans le fait que la propriété de l'arbre revient au propriétaire du terrain, mettant fin à l'attribution des PEF.

PRODUCTION ET ESSENCES EXPLOITÉES



© Shutterstock - Ceiba pentandra

Le volume exploité est de 630 159 m³ en 2011 (contre 1 698 926 m³ en 2004), toutes forêts naturelles et plantations confondues. L'essence la plus exploitée au cours de l'année était le Fromager (Ceiba pentandra), avec 260 706 m³ soit 41,4 % du volume des prélèvements. Ensuite, vient l'Ayous (Triplochiton scleroxylon) avec 65 909 m³ prélevés, soit 10,5 % des prélèvements (DIPF, 2011).

INDUSTRIE ET EXPORTATION

Dès le début des années 1960, la production forestière nationale a été principalement orientée vers l'exportation en direction du marché européen. L'exportation concernerait aujourd'hui 90 % de la production industrielle de bois d'œuvre (RDCM 2013). Les sciages constituent l'essentiel des produits commercialisés à l'extérieur, les grumes ayant été interdites d'exportation en 1995 (par le décret n° 95-682 du 6 septembre 1995 portant interdiction d'exportation des bois bruts, équarris et en plots). En 2012, le pays a exporté 408 028 m³ de sciages, volume qui a légèrement diminué en 2013 (MINEF 2012). Plus de la moitié des exportations sont à destination de l'Europe.

Des unités de déroulage et de fabrication de contreplaqués se sont également installées, pour répondre à la demande locale et mondiale. Par ailleurs, suite à l'interdiction de l'exportation des grumes, de nombreuses unités de sciages ont évolué vers la deuxième et la troisième transformation.

Face à la raréfaction de la ressource et en raison d'un tissu industriel important, l'enjeu de la transformation en Côte d'Ivoire est d'arriver à une transformation encore plus poussée vers la menuiserie et la troisième transformation comme les chaises, portes, etc.

CERTIFICATION DE GESTION FORESTIÈRE

La certification forestière commence à se développer en Côte d'Ivoire, notamment via la certification de légalité dans un premier temps depuis 2013. Trois entreprises d'exploitation forestières et de transformation sont certifiées OLB. Il n'y a pas encore de démarche de certification FSC.



© Benoit JOBBÉ-DUVAL

ENGAGEMENT DANS LES PROCESSUS DE BONNE GOUVERNANCE FORESTIÈRE

APV FLEGT

À l'instar des pays africains comme le Congo, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Ghana, ou le Libéria qui ont déjà signé un Accord de Partenariat Volontaire FLEGT, la Côte d'Ivoire souhaite également s'engager dans le processus FLEGT.

En 2013, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a entamé des négociations avec l'Union européenne en vue de la signature d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) à l'horizon 2017.

REDD+

En raison de la réelle menace de disparition de la forêt ivoirienne à court terme à cause de l'expansion agricole, le gouvernement s'est fortement engagé dans le mécanisme REDD+ depuis 2011. La protection des dernières forêts contre des infiltrations par les activités agricoles, et un vaste programme de restauration de la couverture forestière par des plantations, font partie du plan d'investissement forestier du pays. Le développement des projets d'agroforesterie est aussi un axe privilégié du plan national stratégique contre la déforestation.

8 PROGRAMME MARKETING

2016 : FAIR & PRECIOUS PREND SON ENVOL

L'étude marketing en faveur de la promotion des produits bois africains certifiés, réalisée en 2015, a permis de :

- comprendre le climat d'achat autour des bois africains certifiés,
- définir les 10 points clés* de l'appropriation de l'organisation et des enjeux de la filière,
- formuler des hypothèses de communication,
- réaliser des tests pour vérifier ces hypothèses en France, Allemagne, Italie et Grande-Bretagne,
- rédiger un projet de stratégie de communication.

Cette stratégie a été plébiscitée par les professionnels et les objectifs de communication ont été validés au forum ATIBT de Milan en octobre 2015.

L'ensemble de ces travaux a permis aux parties prenantes de monter en compétence sur les enjeux de la filière et de devenir force de proposition. Depuis le printemps 2016, la mise en œuvre du volet communication du programme marketing en faveur de la promotion des bois africains certifiés est effective et a permis de doter l'ATIBT d'un certain nombre d'outils fondateurs destinés à repositionner l'association dans son environnement professionnel :

- rafraîchissement de son identité et de sa charte graphique,
- plaquette de présentation,
- site internet,
- plateforme collaborative.

Parallèlement à ces travaux, le déploiement de la marque « Fair & Precious » est en cours :

- dépôt de la marque à l'INPI et au niveau français et européen,
- rédaction d'un règlement d'usage à l'attention des porteurs et promoteurs de la marque,
- rédaction des chartes sémantique et iconographique,
- rédaction du règlement d'usage de la marque collective,
- création et déclinaison de la campagne « les bois africains : bien plus que du bois »,
- création et développement du site internet « Fair & Precious International ».

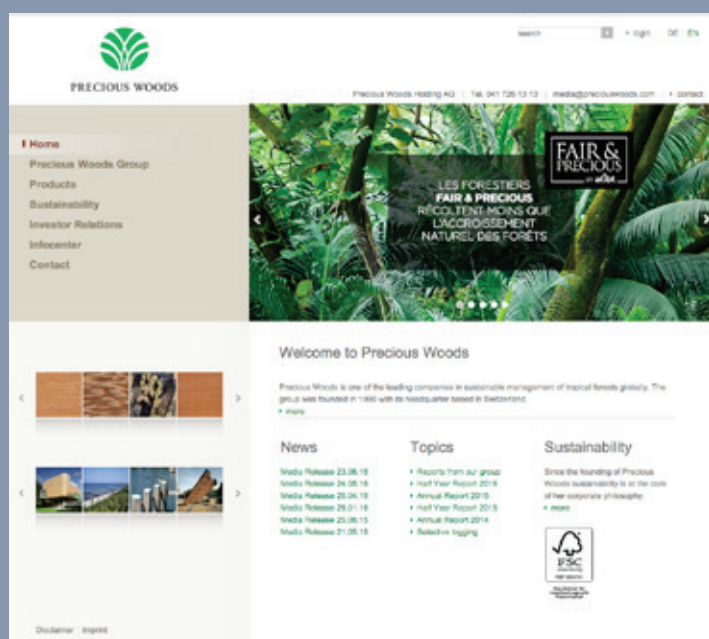
Le forum de Dubaï, en mars 2017, constitue une opportunité unique pour le lancement de « Fair & Precious » et pour donner une visibilité internationale à la marque. Un important travail va être mis en place en Afrique, avec les syndicats, les médias locaux, les salariés et les populations qui vivent auprès des concessions forestières. La légitimité de « Fair & Precious », et celle de la profession, démarre en Afrique.

* 1. Les bois faisant l'objet du périmètre de l'étude / 2. l'historique de la production / 3. les certifications / 4. la réglementation / 5. les chiffres-clés / 6. les étapes de la transformation / 7. les produits finis / 8. les acteurs de la filière / 9. l'image des bois tropicaux / 10. développement durable et valorisation

CAMPAGNE D’AFFICHAGE “LES BOIS AFRICAINS, BIEN PLUS QUE DU BOIS”



INTÉGRATION DE LA MARQUE CHEZ LES ADHÉRENTS





LES BOIS AFRICAINS, BIEN PLUS QUE DU BOIS

**FAIR &
PRECIOUS**
BY **atibt**

Les atouts des essences africaines Fair & Precious sont nombreux : résistance mécanique, durabilité, usinabilité, stabilité... Elles possèdent des propriétés exceptionnellement variées qui répondent naturellement, sans modification ni traitement, à toutes sortes d'utilisations.

FAIR & PRECIOUS
MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les entreprises Fair & Precious contribuent au bien-être des familles en leur offrant l'accès à un grand nombre de services, comme l'éducation, les soins médicaux et le logement.

**FAIR &
PRECIOUS**
BY **atibt**

Les bois africains,
BIEN PLUS QUE DU BOIS



**FAIR &
PRECIOUS**
BY **atibt**

FAIR & PRECIOUS
MOTEUR DE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les entreprises Fair & Precious contribuent au bien-être des familles en leur offrant l'accès à un grand nombre de services, comme l'éducation, les soins médicaux et le logement.

LES BOIS AFRICAINS,
BIEN PLUS QUE DU BOIS

**FAIR &
PRECIOUS**
BY **atibt**

FAIR & PRECIOUS
PROTÈGE LA FAUNE ET LA FLORE

Les concessions forestières Fair & Precious participent à la protection de la faune du Bassin du Congo, en lui assurant le maintien de son espace vital et en la préservant du braconnage.



LES BOIS AFRICAINS,
BIEN PLUS QUE DU BOIS



*Campagne d'affichage,
"les bois africains, bien plus que du bois".*

VALORISER L'IMAGE DES ENTREPRISES FORESTIÈRES DANS LES PAYS PRODUCTEURS

En 2017, le programme marketing va consacrer une partie de son action à la valorisation de l'image des entreprises forestières dans les pays producteurs. Il faut en effet que le rôle qu'elles jouent d'un point de vue économique et social soit plébiscité et relayé par les acteurs locaux eux-mêmes. C'est pourquoi des actions de terrain vont être menées pour rencontrer des associations, des syndicats et les entreprises. Il est fondamental de comprendre la perception que chacun d'eux a des entreprises forestières, pour mettre en place des actions de communication sur le plan local, visant à sensibiliser au rôle des entreprises forestières

et de transformation. L'objectif est de montrer que ce sont les acteurs de pays producteurs qui veulent une filière bois forte, dans laquelle ils sont directement impliqués sur le plan économique et social. C'est aux acteurs des pays producteurs de prendre la parole.

Au-delà de l'impact attendu sur le plan local, ce travail de fond doit permettre de démontrer que faire entrave à la production, la transformation et l'exportation des bois certifiés vers l'Europe est un acte irresponsable. C'est également une façon de répondre aux attaques dont les entreprises forestières font trop souvent l'objet.

PROMOUVOIR LES VALEURS ET LES VERTUS DES BOIS TROPICAUX EN EUROPE

Le début de l'année 2017 va permettre de procéder au lancement de la marque Fair & Precious. Une campagne de communication va mettre successivement en exergue les dimensions sociale, économique et environnementale, pour promouvoir les valeurs portées par la filière. Puis elle va placer progressivement les bois africains au cœur de la campagne pour mettre en valeur les qualités de ce matériau. Le slogan : « *les bois africains, bien plus que du bois* » permet en effet de conserver unité et cohérence. Cette campagne sera présentée officiellement au Forum ATIBT les 5 et 6 mars et sera véhiculée :

- dans des relations presse (conférence de presse et communiqués),
- sur le site « fairandprecious.org »,
- sur les sites des porteurs et promoteurs de la marque, dans la presse magazine (déco, bricolage, architecture...),
- en publicité et information sur lieu de vente (PLV et ILV) chez les promoteurs de la marque,
- sur le stand ATIBT du Dubai WoodShow,
- sur les réseaux sociaux.

Dès le retour de Dubaï, des actions ciblées vont être mises en place dans les pays européens sous forme d'e-mailing à destination :

- des prescripteurs, acheteurs publics et privés,
- des distributeurs,
- des entreprises de bâtiment et travaux publics,
- des grands donneurs d'ordres,
- de la presse spécialisée (communiqués de presse),
- des ONG et des influenceurs

La deuxième partie de l'année 2017, ainsi que les années 2018-2019, consisteront essentiellement à donner encore et toujours plus de visibilité à la marque auprès de ces différents publics. Nous procéderons ainsi :

- au déploiement des volets « professionnel et scientifique » de Fair & Precious,
- à des actions de référencement et de l'achat d'espace digital,
- à des campagnes médias au niveau européen,
- à des actions de marketing direct ciblées,
- à des opérations de merchandising au niveau européen,
- à la recherche permanente de partenariats et nouveaux membres
- à la recherche de partenariats avec des chaînes de télévision européennes de type ushualtv.
- au développement d'une stratégie événementielle au travers de la participation aux principaux salons européens.





LES BOIS AFRICAINS, BIEN PLUS QUE DU BOIS

Les essences Africaines Fair & Precious offrent une large palette de couleurs intenses inconnues parmi les essences européennes. Celles-ci leur confèrent une réelle singularité et des qualités esthétiques très recherchées, qui font leur réputation dans des secteurs comme l'ameublement, la menuiserie, l'ébénisterie et la décoration.

FAIR &
PRECIOUS
BY atibt



LES BOIS AFRICAINS, BIEN PLUS QUE DU BOIS

Naturellement résistant aux agressions extérieures, esthétique et écologique, les bois africains Fair & Precious s'imposent comme une solution idéale pour la réalisation de terrasses, plages de piscines et aménagements extérieurs

FAIR &
PRECIOUS
BY atibt

9 GRAND ANGLE

L'AVENIR DE LA FORÊT TROPICALE ET DE SA POPULATION LE BASSIN DU CONGO



ROLAND
POURTIER

*Professeur émérite de
géographie, Université Paris
1 Panthéon-Sorbonne*

L'AFRIQUE CENTRALE N'EST NI BORNÉO NI L'AMAZONIE

Deuxième massif forestier tropical au monde après l'Amazonie (170 millions d'hectares de forêts denses humides, 116 millions d'hectares de forêts sèches, forêts claires, savanes arborées), les forêts du bassin du Congo se distinguent des autres forêts tropicales par un faible taux de déforestation, en particulier pour les forêts denses humides : 0,14% par an entre 2000 et 2010. Selon la COMIFAC¹ ce taux serait même en recul par rapport à la décennie 1990-2000 (0,19% par an). Des données récentes de Global Forest Watch (GFW) indiquent toutefois que la déforestation se serait significativement accrue en RDC au cours des dernières années : les évolutions ne sont pas uniformes dans le vaste bassin du Congo, elles varient dans l'espace et dans le temps, répercutant en première ligne l'impact des dynamiques démographiques. Autre spécificité des forêts du bassin du Congo, les pertes en carbone consécutives à l'exploitation forestière s'avèrent nettement inférieures à celles de la plupart des autres forêts tropicales : selon une étude récente², le stock de carbone maintenu après le passage en première exploitation se situe entre 92 et 97%, contre une moyenne de 76% pour l'ensemble des forêts tropicales. L'exploitation provoque moins de fragmentation qu'ailleurs ; elle n'entraîne que des pertes relativement limitées de la biodiversité. Ces simples données mettent en exergue l'originalité des forêts du bassin du Congo, conduisant à relativiser les discours catastrophistes sur la déforestation tropi-

cale : l'Afrique centrale n'est ni Bornéo ni l'Amazonie. Elle est toutefois exposée à des défis communs : **comment concilier l'exploitation du bois et la préservation d'écosystèmes d'une exceptionnelle richesse** tout en respectant les droits et les pratiques des populations autochtones.

LE SATELLITE, UN AUXILIAIRE PRÉCIEUX

Les forêts du bassin du Congo ont fait l'objet d'innombrables études depuis les travaux pionniers des services forestiers coloniaux. Les techniques modernes de télédétection fournissent aujourd'hui des images précises de l'état et de l'évolution des couverts végétaux. Le satellite est désormais un auxiliaire précieux tant pour la connaissance que pour la gestion des forêts. Un nombre considérable d'organismes, publics ou privés, nationaux, régionaux, internationaux participent à la production de connaissances sur la forêt. Parmi eux, les ONG militant pour la protection de la nature jouent un rôle crucial en faveur de la préservation d'une forêt d'exception. De leur côté, **les sociétés forestières adhèrent en nombre croissant aux principes d'une exploitation responsable de la forêt, conformément aux objectifs de développement durable**. Leurs pratiques et les multiples expertises dont elles font l'objet renouvellent de manière positive la perception de l'exploitation forestière, quand bien même perdurent, par effet d'hystérésis, certains clichés sur le « pillage » de la forêt. La vigilance est cependant toujours de mise car les mauvaises pratiques tendent toujours à



© Shutterstock

chasser les bonnes quand la gouvernance est faible.

DES ENJEUX PLANÉTAIRES MAJEURS

Les thèmes de recherche n'ont cessé de se diversifier en s'élargissant des inventaires botaniques et des aspects techniques et économiques de l'exploitation forestière aux dimensions environnementales et sociales, mais aussi politiques³. Les forêts tropicales ont catalysé les passions de mouvements écologistes pour la protection de la biodiversité et la défense des peuples autochtones. Elles sont aujourd'hui sollicitées pour compenser les excès d'émission de gaz à effet de serre des pays du Nord. Tous les mécanismes imaginés pour faire fonctionner cette compensation (de la déforestation évitée à REDD+) relèvent d'enjeux planétaires majeurs.

Les questions relatives aux forêts tropicales, à leur préservation comme à l'encadrement juridique et technique de leur exploitation n'ont pas attendu la conférence de Rio pour être posées et débattues, mais il est vrai que cette dernière, véritable caisse de résonance, a renforcé leur légitimité. **De nouveaux concepts tels que les Paysages forestiers intacts (IFL),** de nouveaux outils d'évaluation et de nouveaux instruments de certification au premier rang desquels le Forest Stewardship Council (FSC) modifient les approches de la forêt et promeuvent

l'acceptabilité de la coupe du bois. La complexité des dynamiques forestières est désormais prise en compte, réduisant les discours réducteurs qui tiennent davantage de l'idéologie que de la science.

DES ÉCO-ANTHROPOSYSTÈMES DYNAMIQUES

L'approfondissement des connaissances, les retours d'expérience, la pression croissante des mouvements écologistes, l'éveil des opinions des pays du Nord ont modifié la perception des milieux forestiers tropicaux. De sectorielle, leur approche est devenue holistique incluant la totalité du spectre des sciences concernées par l'étude des forêts, de la botanique à l'anthropologie. **Les forêts ne sont pas et n'ont jamais été, sinon dans une improbable nuit des temps, des entités à part, hors de l'anthroposphère.** Elles constituent des éco-anthroposystèmes dynamiques, même là où la présence de l'homme semble au premier abord inexistante. **À l'opposé des déserts minéraux, la forêt équatoriale, lieu d'une intense activité biologique, digère les traces humaines, les recouvre d'un invisible linceul d'oubli.** Elle semble ne pas avoir de mémoire. Pourtant, pour peu qu'on cherche, on trouve des témoins de présence humaine dans des formations forestières jadis considérées comme « vierges ». La forêt ne facilite pas les recherches paléontologiques, préhistoriques, archéologiques,

1. Les forêts du bassin du Congo. Forêts et changement climatique, COMIFAC 2015

2. Francis E. Putz et al., *Sustaining conservation values in selectively logged tropical forests : the attained and the attainable*, Southern Cross University, ePublications, 2012.

3. Marie-Claude Smouts, *Forêts tropicales, jungle internationale. Les revers de l'écopolitique mondiale*, Presses de Sciences Po, 2001.

plus à l'aise dans les savanes et les milieux arides où la collecte d'objets lithiques fait rapidement recette. Elle n'a pas livré tous ses secrets, mais les indices de présence humaine ancienne (charbon de bois, traces de métallurgie, fragments de poterie etc.) sont suffisamment nombreux pour attester **d'une dynamique symbiotique ancienne entre formations forestières et activités humaines.**

L'ÉCHELLE LOCALE : LES PEUPLES DE LA FORÊT



© Shutterstock

Les Bantous ont investi les forêts d'Afrique centrale au cours d'une longue migration commencée il y a quelque 2 à 3000 ans et qui ne s'est achevée, pour les Fang du Gabon, qu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Les légendes des Fang font état de la difficulté pour une population originaire d'un milieu de savanes à pénétrer la forêt dense, à la domestiquer. Elles rappellent que la forêt équatoriale, surtout dans ses parties marécageuses, n'est pas un milieu anodin. Sans être pour autant « l'enfer vert » de l'imaginaire occidental, ce milieu fermé, obscur, aux horizons étroitement bornés, souvent considéré comme « hostile » à l'homme, impose de fortes contraintes, sanitaires notamment, qui ont fortement ralenti l'expansion démographique.

Les Bantous se disent redevables envers les Pygmées de les avoir initiés à la forêt, de leur avoir appris la lecture de cet univers où l'on perd vite ses repères. Grâce à quoi ils ont pu construire leur espace sur une trame de lieux et de pistes, premier stade de l'anthropisation. A la différence des Pygmées, et bien qu'ils pratiquent eux aussi cueillette, chasse et pêche, les Bantous transforment la forêt en y ouvrant par le feu des clairières de culture. Après un an, voire deux, le champ, rapidement envahi par des adventices, est abandonné à la jachère forestière. Aux espèces pionnières comme le parasolier (*Musanga cecropioides*), ou d'autres essences héliophiles parmi lesquelles l'okoumé dans la partie ouest du massif forestier s'en ajoutent d'autres donnant naissance à une forêt secondaire. **Avec les agriculteurs bantous la forêt entre dans un cycle de destruction/recomposition.** En vingt ou trente ans se reconstitue une biomasse prête à être à nouveau brûlée, les jachères forestières constituant un marqueur foncier essentiel⁴, grâce à quoi la forêt sort de l'indifférenciation. Une cartographie précise des clairières de culture (« plantation ») et des jachères aux différents stades de reconstitution forestière permet de mesurer l'impact spatial de ce que Pierre Gourou qualifiait d'« essartage tropical ».

La pratique des brûlis a fait couler beaucoup d'encre. Elle a été décrite dès les débuts de la colonisation, en particulier par les agents des Eaux et forêts et les exploitants forestiers qui y voyaient un gaspillage de la matière ligneuse. On alla jusqu'à la qualifier au début du XX^{ème} siècle, de « *Raubwirtschaft* », économie de rapine destructrice de l'environnement naturel. Les jugements sont aujourd'hui moins tranchés, mais cette forme d'agri-

culture est souvent encore considérée comme économiquement archaïque et écologiquement destructrice. Elle est en réalité une **technique de production économe en travail et bien adaptée à des populations ne disposant que d'un outillage rudimentaire** et évoluant dans des environnements de faible densité où les disponibilités foncières ne sont pas comptées⁵. L'économie villageoise ne se limite cependant pas à l'espace de production vivrière. Celui-ci s'inscrit dans la sphère plus large de l'espace cynégétique et de cueillette qui peut s'élargir sur des distances relativement grandes mais qu'il est très difficile de cartographier car il se perd souvent dans des confins mouvants d'incertitude spatiale.

Une formule qui, dans sa concision, souligne **l'importance des relations dynamiques homme/forêt**. Plusieurs faciès forestiers résultent de la dégradation anthropique, par exemple les peuplements de limba (*Terminalia superba*) abondants dans certaines parties du Mayombe. Les peuplements à limbali (*Gilbertiodendron dewevrei*) dont l'homogénéité tranche avec la grande diversité d'espèces caractéristique des forêts denses humides seraient plutôt des formations relictuelles de paléoclimats. Le débat sur la causalité naturelle ou anthropique des transformations des environnements forestiers est toujours ouvert.

Les dynamiques forestières sont très fortement conditionnées par la densité

de population, paramètre essentiel des régulations ou des dérèglements des rapports entre les sociétés et leur milieu⁶. Les forêts du bassin du Congo, sans être vides d'hommes, offrent de vastes espaces inhabités ou à peine égratignés par des populations clairsemées dont l'impact sur l'environnement forestier reste extrêmement ténu. Il suffit de survoler la région pour s'en convaincre. Bien que la plupart des espaces forestiers aient été probablement parcourus au cours des derniers siècles, les populations n'ont pas connu une forte croissance et ont de surcroît subi une hémorragie démographique au moment du contact colonial. Jusqu'à il y a peu, les populations du bassin du Congo présentaient une situation d'hypo-fécondité anormale dans le contexte africain, anomalie qui avait intrigué les administrateurs et médecins coloniaux. Des recherches médicales et anthropologiques, notamment chez les Nzakara de RCA, ont apporté d'utiles éléments de compréhension⁷. Grâce aux travaux réalisés depuis 1979 dans le cadre du CIRMF (Centre International de Recherches Médicales de Franceville), grâce aussi à l'amélioration de l'encadrement sanitaire et à l'urbanisation, peut-être même à des changements psycho-sociologiques consécutifs à l'indépendance, la fécondité a retrouvé des niveaux se rapprochant des moyennes africaines. Toutefois, la mortalité, infantile en particulier, reste élevée. La forêt équatoriale est un réservoir de virus : en attestent les épidémies

4. Suzanne Jean, *Les jachères en Afrique tropicale. Interprétation technique et foncière, mémoire de l'Institut d'ethnologie, Musée de l'Homme, 1975.*

5. Roland Pourtier, « La femme et le feu. Agriculture sur brûlis, production sociale et territoire en Afrique centrale forestière », in *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux*, ULMR Sagert, CIRAD, CNEARC, Engref, Actes du colloque de Montpellier 25-27 février 2003, pp 69-75.

6. Roland Pourtier, « La dialectique du vide. Densité de population et pratiques foncières en Afrique centrale forestière », 1986, *Politique africaine* n° 21, pp. 10-21.

7. Anne Retel-Laurentin, *L'infécondité en Afrique noire. Maladies et conséquences sociales*, Masson, 1974.



fulgurantes de fièvres hémorragiques comme Ebola. Surtout, les endémies, au premier rang desquelles le paludisme (du type falciparum, le plus redoutable) ralentissent la croissance démographique.

Dans un contexte sanitaire qui fragilise les habitants de la forêt, les chantiers forestiers offrent souvent le seul accès de proximité aux soins primaires.

La répartition géographique des populations n'est pas sans conséquences sur les rapports homme/forêt. Les politiques de regroupement de villages sur quelques axes de transport, initiées par l'administration coloniale, tant française que belge, et poursuivies par les États indépendants, ont desserré le maillage pourtant déjà lâche de l'occupation humaine. La substitution d'un espace linéaire à un espace maillé a accentué la vacuité de territoires très étendus. La comparaison de cartes dressées au début du XX^{ème} siècle avec la situation actuelle est à cet égard très parlante. L'urbanisation accélérée depuis le milieu du XX^{ème} siècle, en particulier au Congo et surtout au Gabon (80% de la population vit en ville) a eu pour corollaire une stabilisation de la population des

villages : les densités rurales moyennes se situent entre 1 et 2 hab/km². En RDC, en revanche, du fait d'une croissance démographique très forte (3% par an) et d'un taux d'urbanisation encore inférieur à 50%, la population rurale continue à croître. Il en résulte une déforestation localement importante, notamment dans la proximité du fleuve Congo (région de Lisala et de Boumba par exemple). Les situations démographiques ne sont évidemment pas homogènes sur l'ensemble du bassin congolais. Au Gabon, selon la nouvelle Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales (AGEOS), **la diminution du couvert forestier n'a été que de 0,25% entre 2010 et 2015. En RDC, les défrichements consécutifs à l'augmentation de la population conduisent à des pertes nettement supérieures.** Globalement toutefois les densités de la plupart des régions de la cuvette congolaise couvertes de forêt dense se situent dans des gammes basses (quelques hab/km²). La faiblesse de l'emprise humaine constitue un facteur essentiel pour l'orientation des politiques d'aménagement du massif forestier⁸.

Pour les Pygmées comme pour les Bantous, la forêt ne se réduit pas à sa fonction productive. **Les hommes qui vivent en son milieu l'ont érigée en bien immatériel.** Ils l'ont peuplée de génies, de forces occultes, l'ont civilisée en distinguant dans l'apparent désordre du fouillis végétal des lieux propices ou maléfiques, sacrés ou interdits, des lieux d'initiation ou de réunion de sociétés secrètes. Culture et nature s'entremêlent dans ces milieux remarquables non seulement pour leur biodiversité mais aussi pour leur ethno-diversité. Des conflits ont pu naître du fait de l'ignorance de cette géographie invisible.

L'ÉCHELLE NATIONALE : SOURCE DU DROIT ET GOUVERNANCE



© Benoît Jobbé Duval

Aucun des pays d'Afrique centrale n'est à l'abri de pratiques frauduleuses, en dépit de l'adhésion d'un nombre croissant de sociétés forestières à la philosophie et aux pratiques d'une exploitation

respectueuse de l'environnement. L'arrivée d'une nouvelle génération d'exploitants, principalement asiatiques, s'est traduite par un regain de comportements peu scrupuleux. Les nouveaux venus sont moins contraints par les écocertifications que les Européens, soumis à la vigilance de mouvements écologistes très sensibilisés par la question des bois tropicaux. **L'exploitation forestière présente donc un double visage : à côté de sociétés vertueuses, d'autres perpétuent des méthodes peu soucieuses de la pérennité de la ressource.** C'est le cas, pour n'en citer qu'un, de l'exploitation illicite du kevazingo (*Guibourtia demeusei*) au nord-ouest du Gabon, dont une partie est frauduleusement exportée via la Guinée équatoriale. Ces pratiques qu'on espérait révolues, sont dénoncées par des ONG, notamment Conservation justice. Elles font éventuellement l'objet de poursuites judiciaires mais ternissent l'image de l'exploitation forestière.

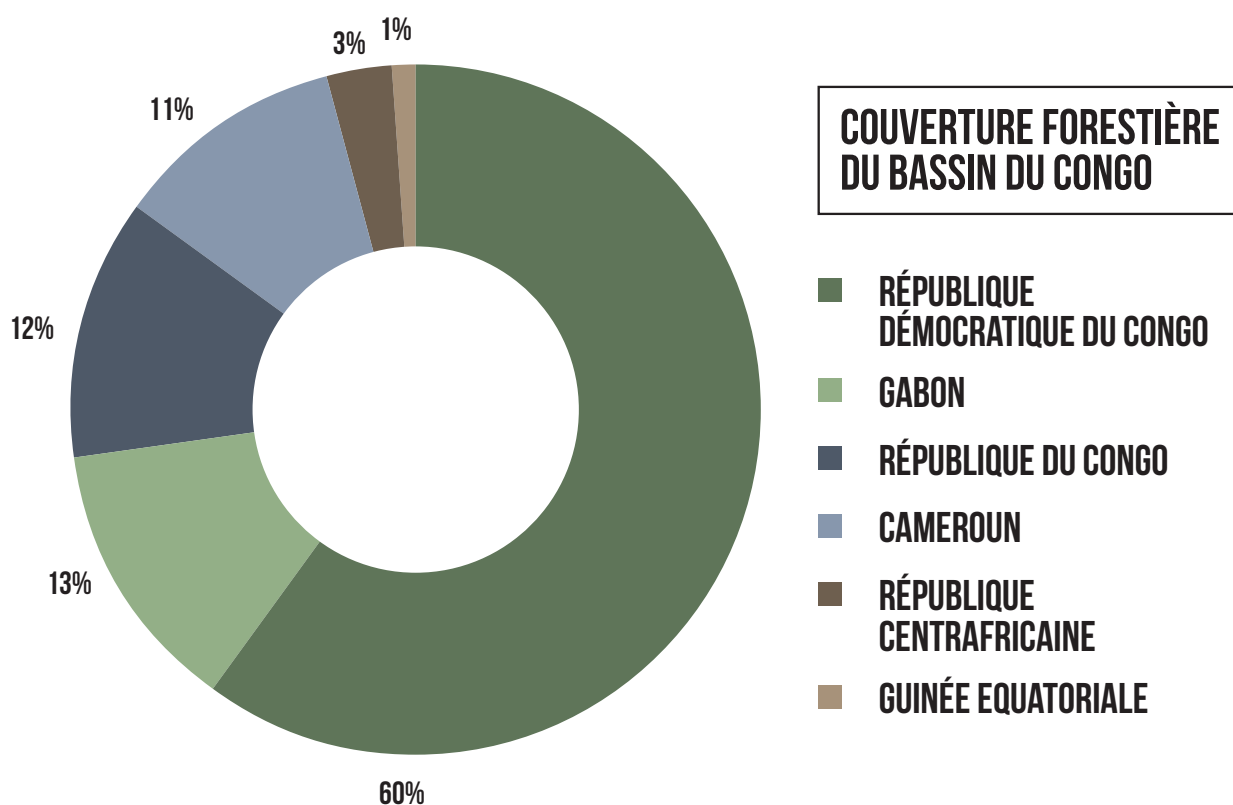
Les États se sont longtemps contentés de prélever des taxes sur l'exploitation forestière et l'exportation du bois. Au Gabon, pendant toute la période coloniale, l'okoumé a représenté la source principale du budget de l'Afrique équatoriale française dont Brazzaville fut la grande bénéficiaire. Le sentiment d'avoir été la « vache à lait » constitue un des fondements de l'identité gabonaise⁹. Avec l'indépendance, l'entrée dans un cycle pétrolier et minier a minimisé l'apport du bois dans l'économie nationale. Jusqu'à ces dernières années

8. Les données démographiques sont malheureusement fragmentaires et incertaines. Au Gabon, les résultats des recensements ont longtemps été gonflés pour des raisons politiques. En RDC, le dernier recensement date de 1984 ; on ne dispose depuis lors que d'enquêtes localisées et d'extrapolations douteuses.

9. Roland Pourtier, *Le Gabon, tome 1 espace, histoire, société ; tome 2 État et développement*, L'Harmattan, 1989.

le secteur forestier n'est pas sorti du modèle rentier d'exportation de produits primaires. Même si quelques entreprises de valorisation du bois vivent le jour, notamment l'usine de contreplaqué de la CFG à Port Gentil, **c'est seulement depuis 2010 qu'obligation est faite aux exploitants d'opérer une première transformation (sciage, production de contreplaqué) avant exportation. Une nouvelle étape dans le processus de valorisation, l'industrie du meuble, démarre lentement.** Sous l'impulsion des pouvoirs publics, la filière bois pourrait enfin valoriser une ressource nationale emblématique après plus d'un siècle d'exportation de grumes à l'état brut. Les autres pays de la CEMAC ont pris, depuis plus ou moins longtemps, des mesures allant dans le même sens afin de tirer un meilleur parti de la chaîne de valeur dérivée de l'exploitation du bois.

L'action de l'État se manifeste aussi dans la création d'espaces protégés, initiée par les administrations coloniales. En RDC, le Parc Albert, aujourd'hui Parc des Virunga, créé en 1925 a fait figure de pionnier en Afrique centrale. Il est hélas menacé par le braconnage qui sévit à la faveur de l'insécurité, et par la pression de sociétés pétrolières (notamment Soco International) désireuses d'y effectuer des prospections. Dans les anciennes colonies françaises, différentes catégories d'espaces protégés, de réserves de faune, ont préfiguré la création des Parcs nationaux. La fonction patrimoniale de ces espaces d'exception articule les échelles nationale et mondiale. Il est à cet égard significatif que ce soit un Britannique, aujourd'hui de nationalité gabonaise, Lee White, qui ait la haute main sur les 13 parcs nationaux du Gabon lesquels couvrent désormais 10% de la superficie du pays.



L'ÉCHELLE MONDIALE : L'AVENIR DE LA PLANÈTE

À l'échelle mondiale, l'importance des forêts du bassin du Congo tient à la richesse de leur biodiversité et à leur capacité de stockage du carbone : **les forêts d'Afrique subsaharienne contiennent 10 à 20% du stock de carbone végétal mondial, dont la plus grande part revient aux forêts d'Afrique centrale.**¹⁰

Chercheurs et ONG écologistes se préoccupent de plus en plus des conséquences du réchauffement climatique et des politiques à promouvoir en matière d'adaptation et d'atténuation. **Les forêts denses humides se trouvent en première ligne des stratégies planétaires de réduction des gaz à effet de serre. Elles constituent un réservoir d'espèces animales et végétales.** Les puissantes ONG internationales (UICN, WWF, WCS, Greenpeace etc.) relayées par de nombreuses ONG locales, sont aujourd'hui des acteurs clés de la gestion des forêts. Les mouvements écologistes européens ont montré leur capacité à boycotter les bois tropicaux provenant d'exploitations ne répondant pas aux exigences des éco-certifications. A la défiance initiale des exploitants envers les « écologistes » tend à substituer une tendance nouvelle en faveur d'une collaboration (Rougier/WWF), certaines sociétés se tournant quant à elles vers des centres de recherche (Precious woods/Gembloux). L'opposition entre ceux qui exploitent la forêt et ceux qui militent pour sa protection et/ou pour les droits des populations qui y vivent a conduit à une impasse. Le meilleur moyen de résoudre les contradictions consiste à rechercher un compromis entre les composantes économiques,

environnementales et sociales constitutives du développement durable¹¹.

La « mise sous cloche » de fractions muséifiées de la nature s'est avérée impossible et a montré les limites des utopies rêvant d'une nature débarrassée de l'homme. **Ce qui ne remet aucunement en cause la légitimité des espaces protégés mais renouvelle leur conception.** Les Paysages forestiers intacts se substituent en quelque sorte à l'ancien concept flou de « forêt vierge ». La définition des IFL comme territoires forestiers non fragmentés, d'au moins 500 km² et très peu perturbés par les activités socio-économiques, soulève la question de ce « très peu ». Se limite-t-il aux seuls peuples autochtones, considérés comme faisant partie de l'écosystème, et qui n'en modifient pas les équilibres ? Mais quid des essarteurs ? Les seuils sont toujours difficiles à établir. En outre, les IFL renvoient à une vision insuffisamment différenciée des « forêts ». Il importe en effet de distinguer les forêts dynamiques et résilientes des forêts fragiles où la régénération est problématique.

Les sociétés du Nord ont érigé les forêts tropicales en patrimoine mondial, valorisant leur biodiversité exceptionnelle et leur fonction climatique régulatrice. La lutte contre les gaz à effet de serre a créé un marché carbone (dérivé sous forme de « droits à polluer »), promu toutes les formes de « déforestation évitée », conduit enfin à l'élaboration des mécanismes de Réduction des Emissions liés à la Déforestation et à la Dégradation (REDD, puis REDD+). La complexité de ces mécanismes est telle que leur mise en œuvre tarde à se concrétiser dans le bassin du Congo, d'autant que des enjeux financiers

10. Roland Pourtier, *Le Gabon, tome 1 Espace, histoire, société ; tome 2 État et développement*, L'Harmattan, 1989.

11. COMIFAC, *op. cit.*

interfèrent avec les objectifs visés. Ces initiatives *top down*, loin des préoccupations des populations locales, sont parfois perçues comme une ingérence des pays du Nord, une manière de les défausser de leur responsabilité de premiers pollueurs, voire un avatar de l'impérialisme, une forme de « colonialisme vert ». Elles ont du mal en tout cas à être appropriées car elles sont dirigées presque exclusivement par des acteurs du Nord, parmi lesquels les nombreux experts qui captent une part substantielle des financements.

Depuis quelques années enfin, surtout à la suite des émeutes de la faim de 2008, de nouveaux acteurs mondiaux interviennent sur la scène africaine. Ils ne sont pas concernés par la forêt en tant que telle, mais attirés par le potentiel agro-foncier de l'Afrique. Le bassin du Congo n'échappe pas à ces convoitises. L'accaparement des terres (*land grabbing*) par des investisseurs européens, américains, asiatiques fait peser une nouvelle menace sur les forêts convoitées non plus pour le bois mais pour le sol : **foncier et forestier entrent dès lors en compétition. Les forêts du bassin du Congo deviennent l'objet d'enjeux contradictoires, d'intérêts incompatibles les uns avec les autres, ajoutant à la complexité de leur gestion.**

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET L'AVENIR DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

La multiplication des acteurs dans les éco-anthroposystèmes forestiers conduit à réexaminer le rôle des exploitations forestières, en inversant la perspective habituelle : **souvent considérées comme ennemies de la forêt, n'en seraient-elles pas les meilleurs alliés ?** Protectrices plutôt que prédatrices ?

Il n'est pas inutile de rappeler que l'exploitation du bois d'œuvre dans les forêts d'Afrique centrale procède par prélèvements sélectifs, la densité des arbres sélectionnés pour l'abattage étant très faible (quelques individus par hectare au mieux). Il n'y a donc pas de déforestation *sensu stricto*, mais un prélèvement ponctuel de biomasse qui sera compensé au cours du cycle de reconstitution de la forêt. Globalement, et toutes choses égales par ailleurs (charge démographique en particulier), **l'exploitation forestière ne prélève pas plus que les défrichements des agriculteurs.** Elle peut prélever beaucoup moins si certaines conditions sont remplies : la mise en œuvre des Plans d'Aménagement dans les conces-



© JL Doucet

sions sous aménagement durable, (EFIR) limitent en effet substantiellement les atteintes portées aux écosystèmes forestiers. Les sociétés forestières engagées dans l'exploitation responsable et durable soutiennent par ailleurs la lutte anti-bravonnage, contribuant ainsi à la protection de la biodiversité animale. Leur appui au développement local peut aussi favoriser la valorisation d'autres ressources que le bois d'œuvre, notamment les produits forestiers non ligneux (PFNL). La forêt appelle ainsi, de plus en plus, des approches globales et multidimensionnelles.

Un des moyens d'assurer une gestion durable de l'exploitation du bois réside, en théorie, dans le reboisement. Cela vaut dans les pays tempérés aux forêts relativement homogènes. L'exportation de ce modèle en milieu équatorial s'est révélée peu convaincante. Au Gabon, la STFO (Société technique de la forêt d'Okoumé) a mis sur pied au lendemain de la seconde guerre mondiale un important programme de plantation d'okoumés, prolongé après 1960, dans l'esprit de la préservation de la ressource. Près de 30 000 hectares avaient été plantés dans les années 1980. Mais cette sylviculture en rupture avec un écosystème fondé sur la diversité des espèces ligneuses, s'est avérée économiquement peu rentable. Le modèle a été abandonné au profit d'autres interventions privilégiant la régénération naturelle et censées être mises en œuvre au sein des CFAD.

Selon les données récentes de la COMIFAC, les Concessions forestières sous aménagement durable représentent en 2014, 38% des surfaces concédées. Elles progressent d'année en année. Le rapport sur l'état des forêts 2013 indique que les forêts de production aménagées avoisinent 19 000 000 d'ha. Les superficies certi-

fiées, quant à elles, sont estimées, en juin 2016, par le FSC à 5 600 000 ha. **Certaines sociétés ont été pionnières dans leur conception éthique de l'exploitation forestière.** Au Gabon, dans les années 1970, la CEB mettait déjà en œuvre des pratiques compatibles avec un développement durable, avant même que le concept fût élaboré. Aujourd'hui, Precious Wood-CEB perpétue les méthodes exigeantes d'une exploitation soucieuse d'intégrer les dimensions économiques, sociales, environnementales. Rougier au Gabon et au Cameroun, la CIB au nord-Congo, d'autres encore se veulent exemplaires. Elles rompent avec l'image d'un « pillage » sans vergogne de la forêt congolaise. L'expérience acquise par ces sociétés est précieuse car elles sont le pivot du système multi-acteur d'utilisation de la forêt.

DU ZONAGE À LA SUPERPOSITION D'USAGES



© Luca Zanetti

Le grand défi consiste à trouver un *modus vivendi* entre des usagers de la forêt aux objectifs divergents, sinon contradictoires. Comment concilier populations autochtones, exploitants forestiers et écologistes, sans compter les nouveaux usages récréatifs (safaris, écotourisme). Les représentations et les pratiques

spatiales opposent la vision héritée du droit européen et celle des populations locales. L'arpenteur, apparu avec la colonisation, mesure, trace des lignes, établit des bornes et des frontières. Les concessions forestières, quel que soit leur statut juridique, sont ainsi délimitées avec une précision croissante depuis que le GPS ne laisse plus aucun doute quant aux géo-références. Les peuples de la forêt vivent au contraire dans un espace fluide, sans limite linéaire, respirant au rythme des mobilités spatio-temporelles. Mobilités circulaires de l'agriculture sur brûlis. Mobilités saisonnières de la cueillette, de la récolte du miel, de la chasse, de la pêche. Contraction ou dilatation de l'espace vécu brouillent les limites d'usages superposés.

Les administrations nationales et les organismes internationaux ont privilégié le zonage. L'affectation des espaces forestiers entre domaine forestier permanent de production, de protection, et domaine forestier non permanent, selon les catégorisations de l'OIBT et de la FAO, de même que la définition des forêts communautaires, relèvent de cette approche exclusive ancrée dans le droit foncier « romain », à l'origine de la création des « réserves » de tous ordres. Ce cadastrage de la terre a montré ses limites : ni les peuples de la forêt ni les écologistes ne s'y retrouvent. Certaines réflexions actuelles, portées par un renouveau d'intérêt pour les « communs », préconisent la superposition des droits permettant à la fois la sécurisation foncière (qui implique la précision spatiale) et des chevauchements de droits d'usage, voire de nouvelles formes de coopération. Dans un article récent, Alain Karsenty a développé ces thématiques articulant droits inclusifs

et exclusifs¹², susceptibles de surmonter les contradictions inhérentes aux espaces multi-usages. La gestion des CFAD procédant par cycle de 25 ou 30 ans, c'est 4% au plus de la superficie des concessions qui est ouvert annuellement à la coupe : cela laisse de la place pour d'autres activités, de collecte notamment (produits non ligneux, médicinaux etc.), de chasse et pêche sous certaines conditions, ou de safaris de découverte de la forêt (par exemple à la CIB au nord Congo). La reconnaissance des droits des différents acteurs, et de la possibilité de leur imbrication, de leur superposition dans le temps et l'espace constitue un objectif réaliste. **Reste à en respecter les règles : l'avenir de la forêt est pour une large part une question de gouvernance.**



© JL Doucet

En conclusion, une réflexion sur l'avenir des forêts du bassin du Congo ne peut se réduire à une approche sectorielle. Il lui faut intégrer la synergie complexe entre de multiples déterminants. Pour cela elle peut s'appuyer sur une riche connaissance scientifique de l'environnement naturel et humain et une expérience de plus d'un siècle d'exploitation et de gestion forestière. **Celles-ci mettent en lumière la capacité remarquable de régénération naturelle de la végétation, pour peu que l'exploitation du bois d'œuvre respecte**

les méthodes désormais éprouvées permettant le renouvellement de la ressource dans la durée.

Elles montrent aussi que la compatibilité est possible entre les usages davantage complémentaires que concurrents d'acteurs aux visées et aux pratiques certes différentes, mais à même de se superposer sans qu'il soit indispensable de leur assigner des espaces spécifiques. Enfin, l'observation sur le temps long souligne l'importance capitale du nombre des hommes sur les dynamiques des éco-anthroposystèmes.

De ce point de vue, les forêts du bassin du Congo disposent de l'atout endogène d'une faible pression démographique. La principale menace qui pèse sur elles, d'origine exogène, réside dans la faiblesse du contrôle d'entreprises mues par le seul profit immédiat et réitérant les destructions opérées dans d'autres forêts tropicales, principalement en Asie du Sud-Est. L'avenir des forêts d'Afrique centrale se joue aussi dans le Monopole de la mondialisation.

23 novembre 2016

12. Alain Karsenty, « Du land sparing au land sharing ? Vers une gestion des droits superposés dans les forêts denses humides africaines », in Etienne Le Roy, Alain Karsenty, Alain Bertrand, *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Karthala 2016.



© Shutterstock

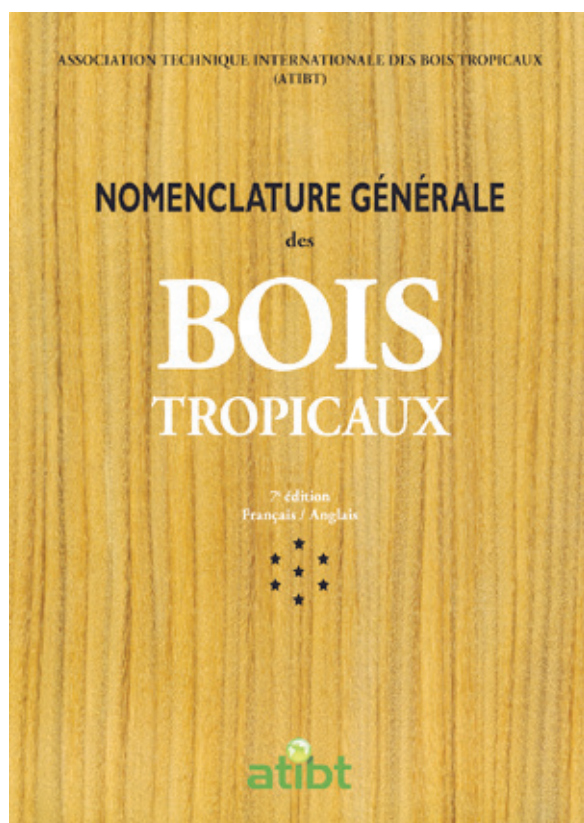
ACTIVITÉS TECHNIQUES

L'ATIBT propose diverses activités pour soutenir ses adhérents dans leurs défis au quotidien :

PUBLICATION ET DIFFUSION D'INFORMATIONS TECHNIQUES

Les professionnels sont toujours très intéressés par les ouvrages techniques de l'ATIBT, tels que les *Atlas des bois tropicaux*, mais aussi les règles de classement, les règles de mesurage etc., qu'elle tient à leur disposition. L'année 2016 a été marquée par la publication de deux ouvrages de référence : la *Nomenclature générale des bois tropicaux* et le *Guide d'utilisation des bois africains éco-certifiés*.

LA NOMENCLATURE DES BOIS TROPICAUX UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

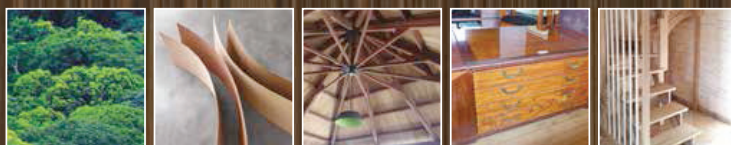


L'ATIBT établit et met à jour depuis 60 ans une nomenclature des bois tropicaux qui permet de mettre en correspondance les espèces botaniques avec un nom pilote reconnu internationalement. La dernière version qui datait de 1982 a fait l'objet, au cours de l'année 2016, d'une importante mise à jour. En plus de 30 ans, les évolutions taxonomiques sont nombreuses. Les 1750 espèces présentes dans les différentes nomenclatures ont été répertoriées, afin d'identifier celles qui ne sont plus commercialisées et d'ajouter celles qui n'étaient pas encore répertoriées. Ce travail a été mené avec la participation financière de la FAO et de l'AFD.

Ce document est essentiel pour les producteurs et exportateurs dans le cadre du respect des contrats. Pour les importateurs, négociants et industriels, la nomenclature est le document de référence dans le cadre de la diligence raisonnée (RBUE).

Cette nomenclature constitue la base des codes du Système Harmonisé (HS codes) référencée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), pour le contrôle douanier.

TOME 1



GUIDE D'UTILISATION DES BOIS AFRICAINS ÉCO-CERTIFIÉS

EN EUROPE

PATRICK MARTIN
MICHEL VERNAY



LE GUIDE D'UTILISATION DES BOIS AFRICAINS ÉCO-CERTIFIÉS UN OUTIL DE PROMOTION REMARQUABLE

Le *Guide d'utilisation des bois africains éco-certifiés* constitue une véritable mine d'or pour tous les professionnels et utilisateurs de bois tropicaux. La première partie de l'ouvrage délivre toutes sortes d'informations techniques qui soulignent les qualités exceptionnelles du matériau bois tropical. La seconde partie met en situation de nombreuses essences

au travers de réalisations concrètes. Le guide est traduit en anglais. Cet ouvrage, qui s'inscrit dans le programme marketing de l'ATIBT, a pu voir le jour grâce à l'appui financier du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) et de l'Agence Française de Développement (AFD).

EXPERTISE TECHNIQUE AUPRÈS DES PRODUCTEURS ET DES UTILISATEURS DE BOIS TROPICAUX

L'ATIBT a été particulièrement active pour répondre à la demande des membres, l'ATIBT peut intervenir pour contrôler la réception de matériaux, comme elle l'a fait pour le contrôle qualité de tins en Iroko ou le contrôle qualité et la mise en oeuvre des platelages de la Cité de la mode et de quais de RER...

Le consommateur final peut faire appel aux experts de l'ATIBT pour obtenir un avis sur la pérennité d'un ouvrage réalisé en bois tropical, comme par exemple sur le contrôle qualité de la mise en œuvre d'un plancher.

Enfin, en cas de réclamation dans une transaction commerciale, l'ATIBT peut également intervenir pour arbitrer des litiges. Dans ce cas, elle rédige un rapport qui permet d'établir de manière factuelle les différences de qualité entre la marchandise contractée et la marchandise livrée.

FORMATION



L'ATIBT organise régulièrement des formations professionnelles pour la filière. Les thèmes sont assez variés : connaissances générales des bois tropicaux, formation classeurs de sciages et de grumes, affûtage... l'année 2017 sera marqué par la création d'une commission spécifique dédiée à la formation. Elle rassemblera les formateurs de la filière tous domaines confondus, afin de proposer aux industriels le panel le plus complet possible.

RÉVISION ET RÉDACTION DES NORMES DE TRANSFORMATION ET D'UTILISATION DU BOIS

L'ATIBT intervient dans les commissions de normalisation à portée européenne ou internationale. En 2016, les travaux ont porté sur la révision des normes :

- EN 350 - Durabilité naturelle des bois
- EN 14298 - Estimation de la qualité du séchage
- EN 16737 - Classement visuel des bois tropicaux de structure
- EN 1001 - Terminologie pour la durabilité du bois.

Deux normes françaises ont également fait l'objet d'une attention particulière de l'ATIBT du fait de l'absence de norme équivalente au niveau européen : le NF DTU 51.4 « mise en œuvre des platelages en bois » et la norme NF B 54-040 « lames de platelage en bois ».



© Martin HARVEY / WWF

RÉPONSE AUX QUESTIONS TECHNIQUES

L'ATIBT apporte régulièrement son soutien aux professionnels en répondant aux questions techniques auxquelles ils sont confrontés. Les demandes les plus fréquentes portent sur les propriétés et les singularités de certaines espèces précises de bois tropicaux, les règles d'usage dans les transactions commerciales ou les coordonnées de professionnels. L'ATIBT a également été amenée à rédiger des courriers attestant un fait technique, afin de rassurer le consommateur.

11 PROJETS

Les projets sur lesquels l'ATIBT travaille au quotidien, sont en résonance avec les missions qui lui sont confiées : la gouvernance forestière, l'expertise technique et la promotion des bois africains. Outre le projet marketing qui est présenté en détail à la section n°8, Nous passons en revue ici les principaux projets mise en œuvre en 2016 :

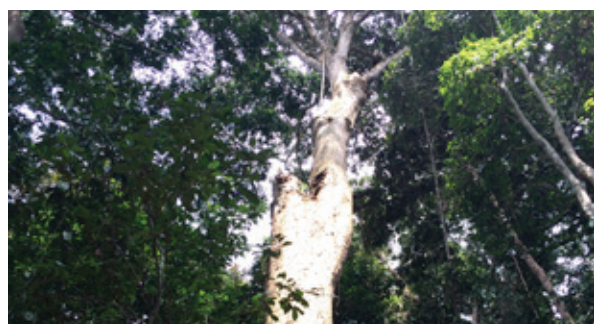
PROFOR



L'ATIBT a conduit pour la Banque Mondiale une étude visant à identifier les freins au développement d'un marché domestique formel. Cette étude a été menée avec la participation de l'ONFI et du CIFOR, qui ont respectivement étudié les groupes industriels, et les petites et moyennes entreprises. Le rapport final contient des recommandations destinées à rétablir des

conditions de marché justes entre les opérateurs industriels et les artisans. En outre, des recommandations sur les leviers de croissance du marché domestique, en particulier l'utilisation d'essences tropicales moins connues dans la construction, ont été produites et seront transmises par la Banque Mondiale aux pays du Bassin du Congo. Ce rapport vise à améliorer les connaissances afin d'établir des priorités et de définir des politiques d'investissements ciblés.

DYNAFFOR



© Benoît Jobbé Duval

Le projet DynAfFor a pour objet d'améliorer la durabilité des plans d'aménagement, cet outil de gestion des forêts de production étant rendu obligatoire par les législations des pays d'Afrique Centrale. Ce projet d'un montant global investi d'environ 7 millions d'euros, est financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et cofinancé par le CIRAD, l'Université de Gembloux, les Etats d'Afrique centrale, le

secteur privé, ANR, REFORCO et le GEF. Il vise à mieux comprendre, via des études scientifiques, la dynamique des populations d'arbres par le biais de dispositifs de relevés floristiques et de prises de mesures dans le temps sur des parcelles fixes et des layons. Cette étude, rendue possible grâce au concours du Groupe Rougier et de CIB, vise à affiner les ratios de prélèvement des essences commercialisées en fonction du sol et à améliorer la performance des plans d'aménagement forestier.

En 2017, sera lancé le projet P3FAC, qui pérennisera le partenaires privés de DYNAFFOR tout en s'enrichissant de nouveaux partenaires privés. P3FAC sera dû à un cofinancement FFEM, secteur privé, Nature +, Gembloux et CIRAD entre autre. D'autres bailleurs sont attendus en 2017.

LES PROJETS FLEGT-REDD+ ET FLEGT-IP



© Jacqueline Lardit-van de Pol

Réunion régionale entre syndicats forestiers et industriels (Gabon)

L'ATIBT met en œuvre deux projets relatifs au Plan d'action FLEGT et au mécanisme REDD+ (jusqu'en 2019).

Le premier projet FLEGT-REDD+, intitulé : « *Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+* » a démarré en 2013 et est financé par le FFEM. Il a pour objectif global de faire contribuer activement le secteur privé forestier à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays producteurs de bois au travers des mécanismes FLEGT (APV et RBUE) et REDD+. Le rôle de l'ATIBT est d'accompagner le secteur privé de la filière bois en Europe et dans cinq pays producteurs d'Afrique pour l'impliquer dans les processus APV/FLEGT et RBUE (par de l'information, de la formation, de la communication, des actions de terrain, du lobbying, etc) en s'appuyant sur les possibles liens avec la certification forestière et le processus REDD+.

Ce projet a cinq composantes :

1. REDD+ : participation du secteur forestier privé africain au mécanisme REDD+ ;
2. APV/FLEGT : sensibilisation et amélioration de la participation du secteur privé africain au processus de négociation et mise en œuvre des APV FLEGT ;

3. RBUE : harmonisation des approches nationales (autorités compétentes) en Europe et reconnaissance de la valeur de certification privée pour la gestion durable des forêts ;

4. RBUE : instauration d'une plateforme d'information pour les sociétés importatrices en Europe ;

5. capitalisation et diffusion des expériences du secteur privé.

Le deuxième projet FLEGT-IP, intitulé « *renforcement de capacité des associations professionnelles du secteur privé forestier d'Afrique Centrale et de l'Ouest afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le plan d'action FLEGT* », a démarré en 2015, et est financé par l'Union Européenne. Il vise à améliorer la communication entre les acteurs du secteur privé de la filière bois, afin de pouvoir mieux participer aux processus de négociation ou de mise en œuvre de l'APV/FLEGT dans une sélection de pays producteurs en Afrique. Il s'intègre dans les composantes 2 et 5 du projet FLEGT-REDD+.

Les pays producteurs cibles de ces projets sont : le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon et la République Démocratique du Congo.

L'objectif principal d'ECOFORAF était de promouvoir l'exploitation des ressources ligneuses, tout en assurant la préservation des forêts et les services qui y sont liés au bénéfice des populations actuelles et futures, au niveau local, national et mondial. Ce projet, d'un montant total investi d'environ 3 millions d'euros, financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et cofinancé par la Fondation Chirac, l'IFIA, la COMIFAC, TFT

et la Fondation Albert de Monaco, a mobilisé l'ATIBT, TERE, Form-International et l'ONF international, pour apporter des données techniques et de marché applicables aux bois tropicaux certifiés (FSC, PEFC/PAFC, OLB, TLTV, TFT). Le projet ECOFORAF s'inscrit dans le cadre de la préservation de la biodiversité des forêts des pays du Bassin du Congo (Afrique centrale), tous membres de la COMIFAC.

ECOFORAF A PERMIS DE :

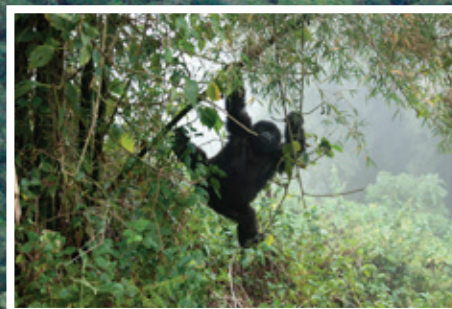
- réaliser une étude de marché :
«*Débouchés des bois tropicaux certifiés sur le marché européen*»,
- produire des fiches techniques sur les thématiques de l'écologie, la faune et le zonage de conservation,
- s'associer à la publication du
«*Mémento du Forestier*»,
- apporter des éléments de réflexion au FSC afin de tester : les nouveaux standards avant leur mise en application,
- dispenser des formations,
 - Guide des pratiques managériales,
 - Formation à la certification,
 - Formation à l'exploitation à faible impact
- produire un film de promotion des bois certifiés à destination du grand public sur des supports USB distribués lors des événements où l'ATIBT est présente :
«*Comment préserver les forêts tropicales ?*»



© Benoît Jobbé Duval



© iStock



© iStock

12 TEMPS FORTS

FORUM ATIBT - OCTOBRE 2015 LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE ÉTAPE



© ATIBT

Le Forum ATIBT 2015 a eu lieu lors de l'Exposition Universelle de Milan, avec pour objectif de sensibiliser au rôle clé de la gestion des forêts tropicales et au commerce des produits forestiers. Cette manifestation a permis de conforter les trois principaux axes de travail de l'ATIBT pour les années à venir, à savoir :

- l'accès au marché à travers le programme marketing,
- la promotion de l'industrialisation dans les pays producteurs,
- l'accompagnement de la gestion responsable.

Cette édition 2015 restera dans les mémoires grâce notamment à une participation record, et à la richesse et à la qualité des échanges.

CARREFOUR DU BOIS - JUIN 2016 L'ATIBT EXPOSE SA NOUVELLE DYNAMIQUE

Le stand ATIBT au Carrefour du Bois 2016 a rencontré un franc succès, innovant, durable, et très fonctionnel, ce stand en carton n'a quasiment pas désempilé durant les 3 jours de salon. L'équipe ATIBT a répondu aux nombreuses questions de visiteurs visiblement très intéressés par les activités de l'ATIBT, sur ses projets et sur le bois tropical en général. Le film «*Comment préserver les forêts tropicales*», qui était diffusé en continu a su capter l'attention des visiteurs grâce à son esthétisme et à

ses vertus pédagogiques. De nombreux ouvrages, dont la toute nouvelle *Nomenclature des Bois Tropicaux*, ont été commercialisés. Cette manifestation a également été l'occasion d'enregistrer de nouveaux contacts en vue d'adhésions futures, qui se sont pour la plupart concrétisées tout au long de l'année 2016. Enfin, ce salon a permis de constater une réelle demande de formation en matière d'expertise technique à laquelle l'ATIBT va s'attacher à répondre.



Le nouveau site web de l'ATIBT a été mis en ligne en août dernier. Il permet une gestion plus dynamique de l'information et offre une meilleure ergonomie.



Stand ATIBT



Vidéo FFEM présentée au carrefour du bois

13 FORUM DUBAÏ

DUBAÏ DU 4 AU 6 MARS 2017

La forêt tropicale : du bois, et tellement plus encore



20^{ème} édition

Le premier Forum ATIBT a lieu à Rome en 1982, puis les années suivantes dans les villes du monde entier : Manaus, Marrakech, Washington, Hong Kong, Lisbonne, Valence, Libreville, Istanbul, Rome, Bruxelles, Athènes, Shanghai, Belém, Bologne, Ho Chi Minh City, Brazzaville, Amsterdam, Milan... Sur le format de deux journées de débats et d'interventions réunissant les spécialistes de la filière bois tropical, le forum ATIBT est l'occasion de réunir les membres de l'association et, plus largement, les acteurs de la filière bois tropical, et de leur permettre d'échanger entre eux. Chaque nouvelle édition propose un thème différent, en rapport avec les évolutions et les problématiques de la filière et réunit entre 150 et 200 participants. Cette année, nous avons choisi d'établir nos quartiers au cœur du Moyen-Orient, à Dubaï, le dimanche 5 et le lundi 6 mars 2017. Le thème est : «*La forêt tropicale : du bois, et tellement plus encore*».

Thème général

« *Tropical forest : timber, and so much more* »

Sujets abordés

- Avenir de la forêt tropicale et de sa population
- Formation aux métiers du bois
- Légalité, certification et réchauffement climatique
- La logistique à Dubaï, challenges et opportunités
- Marché des bois africains dans le monde et en particulier au Moyen-Orient

Dubaï : un choix stratégique

Dubaï est un lieu d'accueil stratégique du Moyen-Orient : place d'affaires et plateforme logistique, cette région, avec sa situation géographique exceptionnelle, est l'endroit idéal pour desservir les pays du Golfe, l'Iran, l'Inde, le Pakistan, l'Afrique de l'Est... et pour organiser nos échanges et valoriser notre métier. Dans cette optique, l'ATIBT s'est associée au Dubai WoodShow, salon professionnel d'envergure internationale, qui aura lieu du 7 au 9 mars, et est co-organisateur de notre forum.



Les Émirats Arabes Unis, un partenaire économique majeur

En 2015, le montant des importations de bois en dollars a atteint un peu plus de 900 000 000 \$, soit environ 1 700 000 m³.

Importations de bois	2013	2014	2015
en tonnes	1,307,168	1,704,017	1,749,406
en dollars	727,555,198	911,755,219	908,986,292



Le Dubai WoodShow



Plateforme de la filière bois au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui regroupe plus de 10 000 professionnels, le Dubai WoodShow a lieu du 7 au 9 mars au Dubai World Trade Center. Lancé en 2005, ce sera cette année sa 12^{ème} édition. Il accueille 264 exposants issus de plus de 90 pays. La manifestation précédente avait réuni 8 000 visiteurs, dont 84% de décideurs. L'ATIBT et le Dubai WoodShow ont décidé de s'associer pour créer des synergies entre les deux événements et bénéficier mutuellement de leurs savoir-faire et de leurs réseaux. Cette année, l'ATIBT y tiendra un stand avec ses adhérents.



© Shutterstock

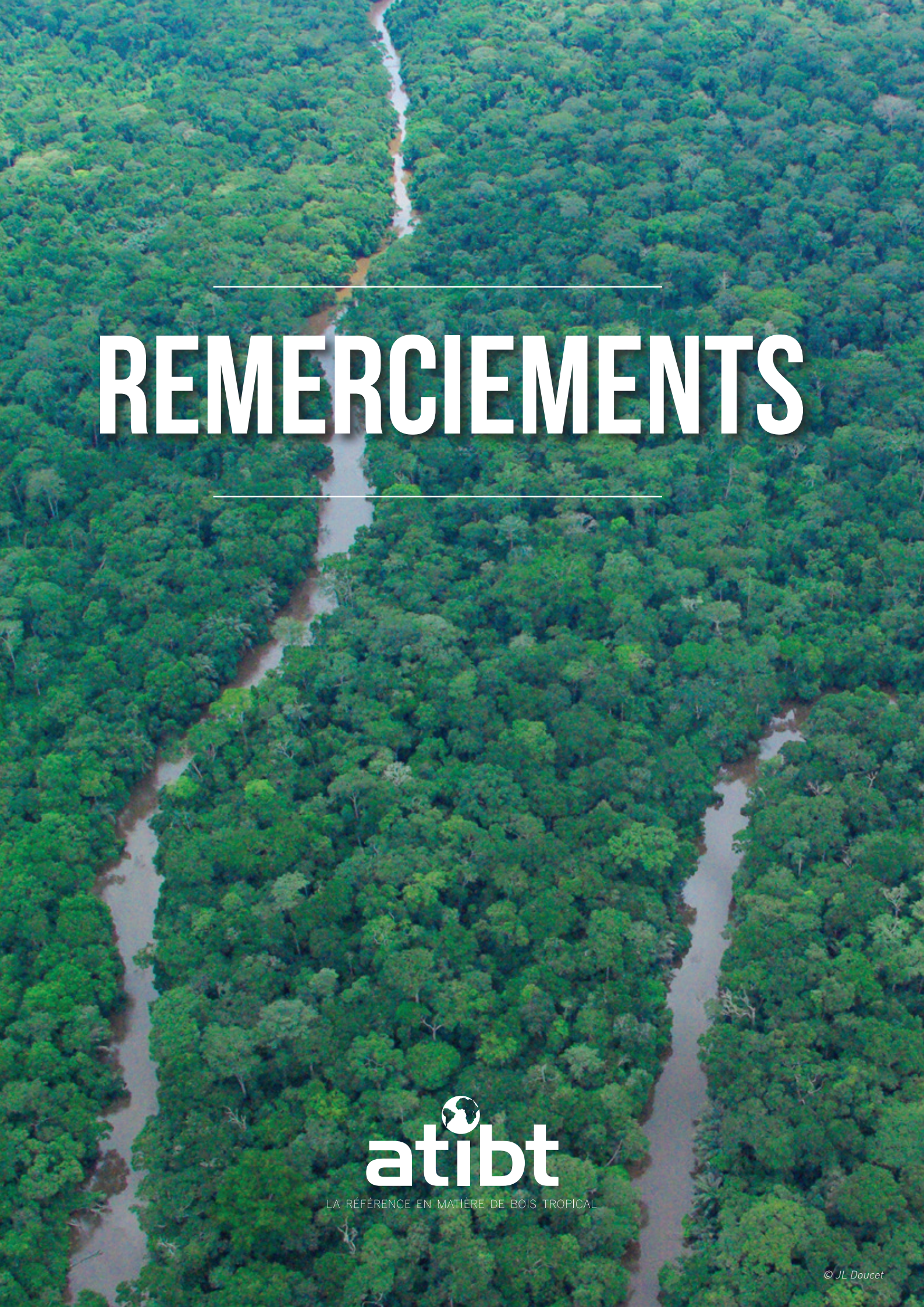


LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL



ATIBT

Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne CEDEX
FRANCE
Tél. +33 1 43 94 72 64
Fax. +33 1 43 94 72 09



REMERCIEMENTS



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

L'ATIBT tient particulièrement à remercier les bailleurs qui ont contribué à différents niveaux aux projets de l'ATIBT.



AFD (Agence Française de Développement)

Christophe DU CASTEL
Emmanuel FOURMANN
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 1 - FRANCE
ducastelc@afd.fr / fourmanne@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 33 10
Fax +33 (0)1 53 44 38 66
www.afd.fr



FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)

Aurélien AHMIM-RICHARD
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 13 - FRANCE
ahmim-richarda@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 32 78
www.afd.fr



Banque Mondiale

Gillian Ann CERBU
1818 H Street, NW Washington, DC
20433 United States
gcerbu@worldbank.org
www.worldbank.org



GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)

Herbert CHRIST
Friedrich Ebert Allee, 40
53113 Bonn - Allemagne
herbert.christ@giz.de
Tél +49 61 96 79 12 82
Fax +49 61 96 79 73 33
www.giz.de



BMZ (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)

Iven SCHAD
Stresemannstraße, 94
10963 Berlin - Allemagne
iven.schad@bmz.bund.de
www.bmz.de



IDH (Dutch sustainable trade initiative)

Marieke ABCOUWER
Nieuwekade 9
3511 RV Utrecht - PAYS-BAS
abcouwer@idsustainabletrade.com
Tél +31 30 230 5678
www.dutchsustainabletrade.com



Commission Européenne / DEVCO

François BUSSON
Office de la coopération EuropAid
Rue de la loi, 41
1049 Bruxelles - BELGIQUE
francois.busson@ec.europa.eu
Tél +32 22 996 693
Fax +32 22 996 407



KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau)

Martin BOSTROEM
Palmengartenstrasse, 5-9
6325 Frankfurt am Main - Allemagne
martin.bostroem@kfw.de
Tél +49 69 74 31 4090
www.kwf.de



DFID

Niels SCOTLAND
1 Palace Street SW1E 5HE
London Angleterre
enquiry@dfid.gov.uk
Tél +44 1355 84 3132



MAEDI (Ministère des Affaires étrangères et du développement international)

Sheila WERTZ-KANOUNNIKOFF
27, Rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15 - FRANCE
sheila.wertz@diplomatie.gouv.fr
Tél +33 (0)1 43 17 62 53



EFI (European Forest Institute)

Heiko LIEDEKER
FLEGT and REDD Facilities
80100 Joensuu - FINLANDE
heiko.liedeker@efi.int
Tél +34 6 73 27 28 02
www.efi.int



MAAF (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt)

Vincent NATUREL
vincent.naturel@agriculture.gouv.fr
19, avenue du Maine
75732 Paris Cedex 15 - FRANCE
Tél + 33(0)1 49 55 40 94



FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

Robert SIMPSON
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Roma, Italie
robert.simpson@fao.org
Tél +240 22 20 55 416
www.fao.org



OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)

Marcellin NZIENGUI
BP 329 Libreville - GABON
mnziengui@gmail.com
Tél +241 01 44 38 25
Fax +241 06 61 14 80